

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F113*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2001 - 3^e trimestre

N° 113

Editorial : *il n'y a qu'une seule réponse au terrorisme*

Les organisations fédéralistes internationales ont exprimées (U.E.F. et MFM-WFM) leur entière solidarité avec le peuple américain suite à l'attaque dont il a été victime.

Comme elles l'ont écrit dans des communiqués, les situations de tension, de misère et d'anarchie qui nourrissent l'aversion actuelle très répandue contre les Etats-Unis ne peuvent trouver de solutions dans le recours exclusif à des moyens militaires. A l'unisson elles préconisent une politique multilatérale capable d'assurer une *gouvernance* mondiale fondée sur la paix, visant à réaliser le développement économique et à promouvoir des solutions politiques d'équité et de progrès dans les régions les plus pauvres et les plus instables du monde.

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, si l'Union européenne était unie politiquement, elle disposerait des ressources matérielles et humaines nécessaires pour assumer ses responsabilités internationales, pour contribuer au développement et à la pacification des régions du monde les plus instables, à commencer par le Moyen-orient. Elle déchargerait ainsi les Etats-Unis d'une part de la responsabilité qui est la leur et permettrait la création d'un ordre mondial plus stable dans lequel la coopération pourrait prévaloir sur l'emploi de la force et les racines mêmes du terrorisme être éradiquées.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne (ou, si nécessaire, les plus lucides d'entre eux seulement) doivent impérativement renoncer au principe de la souveraineté nationale exclusive qui paralyse la prise de décision au sein de l'Union et la condamne à une inertie coupable.

Les fédéralistes se mobiliseront à nouveau, lors du prochain Sommet européen de Laeken en décembre, pour demander aux Etats membres de l'Union de s'unir dans une fédération démocratique, seule capable de mettre en oeuvre une politique étrangère efficace destinée à promouvoir partout dans le monde les valeurs de liberté, de démocratie, de justice sociale et de tolérance et de garantir la sécurité intérieure et extérieure des Européens.

Au delà les organisations fédéralistes devraient également rappeler sans cesse que des représailles militaires ne pourront jamais résoudre durablement et positivement la question du terrorisme international ; seules la justice et la démocratie internationale le pourront et elles vont de pair même si elles ne peuvent être atteintes que par étapes.

Les deux premières étapes vers cet objectif ce sont celles que nous indiquons sans relâche :

- ❖ une Constitution fédérale pour l'Union européenne,
- ❖ et, au delà, une réforme démocratique des Nations unies, et des autres institutions internationales, que la fédération européenne alliée à la société civile mondiale pourrait aider à promouvoir.

*Fédéchoses****Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée : Albert EINSTEIN*****Dans notre prochain numéro****John PINDER :****Altiero SPINELLI****et le *Manifesto di Ventotene***

- ❖ Le XIX^e Congrès européen de l'U.E.F. (Bruxelles)
- ❖ Le Sommet européen de Laeken
- ❖ L'Amérique latine entre intégration et hégémonie américaine

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international et *Il Dibattito federalista* (Florence) organe du débat interne au sein du MFE italien (section italienne de l'U.E.F. et du MFM). Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « Unir l'Europe pour unir le monde » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace - 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal 50 F - € 7.75 Militant 100 F - € 15.25 Soutien 500 F - € 75 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot - 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

SOMMAIRE		
Editorial : Il n'y a qu'une seule réponse au terrorisme.	P.	1
Albert Einstein et le fédéralisme -	P.	3
Introduction au premier cahier de la série « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée ». (cf. p. 24)		
XIX ^e Congrès européen de l'U.E.F. - Bruxelles - 12 au 14 octobre 2001.	P.	4
Rencontres européennes de Montélimar - Jean-Luc PREVEL.	P.	5
UEF Rhône-Alpes : Conférence sur le droit d'ingérence (Extrait d'un compte-rendu de Daniel HULAS)	P.	6
Civis Europaeus sum - Gérard BALOUP	P.	7
L'Avenir de l'Europe - éditorial de LEMA - mensuel du PNB-AEJ - juin 2001	P.	9
Linguicide à l'école. Crimes d'Etat. Roland BRETON (repris du Monde de l'éducation)	P.	11
Mouvement fédéraliste mondial - Action Up-Date 2001	P.	12
De la démocratie européenne à la démocratie mondiale (MFE Ligurie - Gênes Juillet 2001)	P.	15
Mondialisation et Parlement mondial - Lucio LEVI	P.	16
Interview de Madame Shazia RAFI. Directeur exécutif des <i>Parliamentarians for Global Action</i> (N.Y.)	P.	20
Entretien réalisé par Barbara WALKER		

JOAN CLARET

Nous avons perdu notre ami Joan Claret, Président du Casal I Català de Toulouse où l'UEF-Midi-Pyrénées, dont il était membre (ainsi que de la Commission nationale de l'UEF-France depuis son dernier congrès), avait son siège. Nous avons demandé à notre ami commun Robert Lafont d'écrire quelques lignes dont nous le remercions.

La Catalogne et la ville de Toulouse ensemble viennent de perdre une illustre figure. Joan Claret est mort bien avant l'âge. Ce fils d'un grand résistant au franquisme, qui avait organisé à Toulouse l'accueil des réfugiés catalans, avait grandi dans le culte de la liberté. Dirigeant le *Casal I Català*, il en avait fait un foyer de l'esprit de liberté. Universitaire français finalement reconnu, il avait pris des initiatives brillantes dans le domaine des lettres et des arts, avec les esprits les plus ouverts de la cité capitoline. D'emblée sollicité par le mouvement occitan, il y avait tenu une place importante. Son dernier engagement aura été au service de l'Eurocongrès 2000 des espaces occitans et catalans, dont il a été l'un des principaux responsables à l'étape du lancement.

Robert LAFONT

Albert EINSTEIN et le fédéralisme

Introduction au premier fascicule de la collection *Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée*. Cahiers extraits de la revue *Il Federalista* (Pavie). Edités par Presse fédéraliste en collaboration avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli. (*Bulletin de commande* p. 24).

Presse fédéraliste est heureuse avec cette nouvelle collection, Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée (publiée avec le concours de l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli), de proposer des fascicules visant à constituer, au fur et à mesure de leur parution, une « petite » anthologie de la culture fédéraliste, celle que Mario Albertini, créateur de la revue Il Federalista (Pavie) et ancien Président de l'UEF, définissait comme « la culture de la paix », par opposition à la « culture de la guerre », c'est-à-dire à la culture du nationalisme.

Certains de ces fascicules pourront être en parallèle édités dans une autre collection, les Cahiers pour la Constitution fédérale européenne. Ce seront ceux (Kenneth C. Wheare - Alexander Hamilton, Lionel Robbins...) qui auraient une valeur pédagogique toute particulière dans le combat immédiat et prioritaire des fédéralistes, celui pour une Constitution européenne fédérale.

L'introduction aux textes de Albert Einstein que nous republions ici, et qui introduisait en parallèle cette nouvelle rubrique de la revue Il Federalista est extraite du N° 1 de 1984 (XXVI ème. année).

Albert Einstein

Le fédéralisme a déjà une longue histoire et une riche tradition culturelle. Mais cette tradition est largement méconnue car elle ne s'insère pas dans le cadre conceptuel de la culture dominante, basée sur l'acceptation inconsciente de la souveraineté nationale, et donc de la guerre, comme des traits auxquels la réalité historique ne peut échapper. C'est pourquoi quelques auteurs fédéralistes ont été complètement oubliés, tandis que d'autres ne sont connus que pour la part de leurs travaux qui n'a rien à voir avec le fédéralisme.

Cette rubrique du Fédéraliste entend réaffirmer la valeur de cette tradition, en soumettant à l'attention de ses lecteurs de courtes sélections de travaux d'auteurs

fédéralistes oubliés ou de travaux à caractère fédéraliste de personnalités bien connues du monde culturel du passé tombés dans l'oubli.

Nous commencerons avec l'un des plus récents et l'un des plus importants : Albert Einstein.

Einstein fut un combattant infatigable de la paix. Il eut toujours clairement conscience que la paix et la souveraineté nationale sont deux notions antinomiques et qu'une lutte pour la paix ne peut réussir sans un changement culturel radical. Il écrivait le 23 mai 1946, dans un télégramme envoyé à plusieurs centaines d'américains éminents, faisant appel à des contributions pour le compte de l'*Emergency Committee of Atomic*

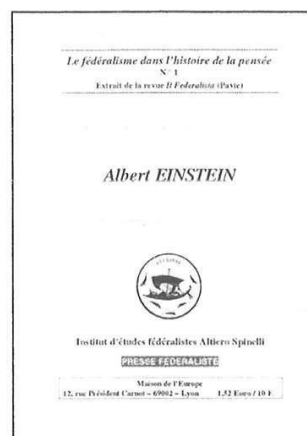
scientists : « Le pouvoir débridé de l'atome a tout modifié sauf nos modes de pensée, et c'est pourquoi nous dérivons vers une catastrophe sans précédent. »

Le monde n'a pas tenu compte de l'avertissement. Ses paroles sont demeurées ignorées tant des hommes politiques que des intellectuels et de la majorité de la population.

Nous devons à O. Nathan et H. Norden d'avoir patiemment réuni et présenté un ensemble des écrits d'Einstein, portant témoignage de son activité au service de la paix¹. Dans son introduction, après avoir rappelé l'engagement permanent du grand savant pour la paix, Otto Nathan écrit : « Einstein était internationaliste de nature ; il détestait, à l'extrême, le nationalisme et le chauvinisme, et rendait leurs excès responsables de beaucoup de malheurs de par le monde. Il déplorait l'existence des frontières politiques et leur impact insidieux et diviseur sur l'humanité. En tant que scientifique, il était partie prenante d'un travail qui, plus que tout autre, est nécessairement international en dépit des nombreux efforts (qu'il critiquait avec véhémence) en faveur du secret scientifique au cours des deux dernières décennies. Lorsqu'en 1914 il se fit l'avocat de l'Europe unie, lorsqu'il accueillait avec plaisir la création en 1919 de la Société des Nations et en 1945 celle des Nations unies, Einstein espérait en l'intensification des relations culturelles et scientifiques entre les différents pays du monde. Mais sa croyance dans le caractère souhaitable d'une organisation du monde était plus encore inspirée d'une autre considération : Einstein avait depuis longtemps compris que le maintien de la paix internationale exigeait l'abandon partiel de la souveraineté nationale en faveur d'une organisation internationale dotée d'institutions administratives et judiciaires nécessaires au règlement pacifique des conflits internationaux et seule habilitée à maintenir une force militaire ; il espérait que le Pacte de la Société des Nations et, plus tard, la Charte des Nations unies seraient, à temps, modifiés de telle manière qu'une organisation capable de maintenir la paix dans le monde voie le jour. L'insistance d'Einstein sur le besoin d'une organisation mondiale appropriée a gagné en actualité avec l'accroissement du pouvoir de destruction des armes modernes. La fabrication de la bombe atomique et son utilisation en 1945 sur les villes japonaises rendit Einstein moins tolérant que jamais à l'égard des actions entreprises en faveur de la paix. Il n'avait jamais cru que le désarmement par petits pas fût une politique efficace contre la guerre, une politique susceptible de jamais mener au désarmement total et à la paix ; il avait la certitude qu'une nation ne peut s'armer et désarmer en même temps. Il en fut encore plus convaincu, après 1945, lorsque la possibilité de la guerre nucléaire menaça de destruction la race humaine. C'est durant ces années d'après-guerre qu'il devint un membre actif des mouvements pour un gouvernement mondial. Il ne concevait pas le gouvernement mondial comme une institution supplantant les fonctions principales des

gouvernements nationaux existants ; il pensait plutôt à une organisation ayant une autorité limitée aux seules questions directement liées au maintien de la paix : toute atteinte au pouvoir souverain des nations membres serait limitée par les engagements de l'organisation internationale au service de la sécurité internationale. Einstein aurait été le dernier à plaider la mise en place d'un énorme centre de pouvoir dépassant les besoins spécifiques et immédiats. Il était en faveur de l'établissement d'un organisme supranational centralisé pour le seul objet de garantir la sécurité internationale ; pour le reste il était un avocat énergique de la décentralisation.² ».

Dans le but d'offrir à nos lecteurs une approche de la pensée d'Einstein, nous avons choisi quelques pages particulièrement importantes, qui mettent en lumière les thèmes des causes de la guerre, de la paix en tant qu'organisation et du chemin qui y mène.



A paraître dans la même collection en 2001 :

- **Kenneth C. Wheare**
- **Lionel Robbins**
- **Alexander Hamilton**

Catalogue et conditions sur demande à Presse Fédéraliste

Nom
Prénom
Adresse
.....

¹ O. Nathan, H. Norden, *Einstein on Peace*, éd. Avenel Books, New York, 1981.

² *Ibid*, pages IX-X.



XIX^{ème} CONGRES EUROPEEN - BRUXELLES, 12-14 OCTOBRE 2001

Avec le soutien du *Bureau pour la Belgique du Parlement européen* et du *Comité économique et social européen*, le XIX^{ème} Congrès européen de l'U.E.F., réuni à l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne, se tiendra du 12 au 14 octobre à Bruxelles sur le thème :

"Vers une Constitution fédérale européenne"

Quelque 200 participant(e)s de la plupart des pays membres de l'Union européenne et candidats à l'adhésion apporteront leur contribution au **débat sur l'avenir de l'Europe** en discutant et en élaborant des propositions fédéralistes en vue de la **déclaration de Laeken**. Nous publions ci-après le programme provisoire de ce Congrès, organe souverain de l'U.E.F., qui devra notamment définir la ligne politique de l'organisation pour les années à venir et renouveler ses organes statutaires, enfin, prendre des décisions importantes pour l'avenir de l'organisation.

ORDRE DU JOUR

VENDREDI 12 OCTOBRE

Séance solennelle d'ouverture

- 15 H 00 Allocutions de bienvenue :
- **Jo LEINEN**, Président de l'U.E.F., Député européen,
 - **Fernand HERMAN**, Président de l'U.E.F. - Belgique,
 - **Jacques SANTER**, Président de l'U.E.F. - Groupe Europe, Député européen,
 - **Göre FRERICHs**, Président du Comité économique et social européen,
 - **Peter THOMAS**, Directeur du Bureau du Parlement européen pour la Belgique.
- 15 H 30 - Message-vidéo de Nicole FONTAINE, Présidente du Parlement européen
 - Table ronde avec des représentants des institutions européennes :
- un(e) Vice-Président(e) du Parlement européen,
 - **Annemie NEYTS**, Ministre adjointe au Ministre des Affaires étrangères représentant la Présidence belge,
 - **Pascal LAMY** (à confirmer) membre de la Commission européenne,
 - **Jos CHABERT**, Président du Comité des Régions de l'Union européenne,
 - **Göke FRERICHs**, Président du Comité Economique et Social.

Séance plénière

- 17 H 30 Présentation des rapports statutaires et débat général :

Rapport politique, **Jo LEINEN**, Président de l'U.E.F., rapport d'activité, **Bruno BOISSIERE**, Secrétaire général de l'U.E.F., rapports financiers, **Rogier CHORUS**, Trésorier de l'U.E.F.

SAMEDI 13 OCTOBRE

9 H 00 - 12 H 30

Commission I - Après l'introduction de l'euro : maintenant une Constitution fédérale européenne.

Commission II - Quelle Europe ? : solidarité sociale, développement durable, emploi et protection des consommateurs.

Commission III - Europe : forteresse ou espace ouvert : Immigration, asile et diversité culturelle dans une Europe fédérale.

Séance plénière

- 14 H 30 Remise des **médailles pro merito Altiero Spinelli**
 - à **Rudolf DUMONT** du VOITEL
 - à **Henri CARTAN**.
- 14 H 00 - 16 H 00 Rapport des Commissions,
 16 H 30 Débat général,
 18 H 30 Elections statutaires,
 19 H 00 Commission des résolutions.

DIMANCHE 14 OCTOBRE**Séance plénière**

- 9 H 00 Réunion des délégations ?
 9 H 30 Vote des amendements, des résolutions et des motions.

Séance de clôture

- 11 H 00 Allocutions de :
 - **Paolo VACCA**, Président des Jeunes fédéralistes européens (JEF),
 - **José María GIL ROBLES**, Président du Mouvement européen international,
 - **Peter USTINOV**, Président du Mouvement fédéraliste mondial - *WFM*.
- 12 H 00 Discours de clôture du Président de l'U.E.F.
 12 H 30 Fin du Congrès.
- 13 H 30 - 14 H 30 Réunion du nouveau Comité fédéral et élection du Bureau et du Trésorier.

Deuxièmes « rencontres européennes de Montélimar »

Le samedi 23 juin 2001, plusieurs militants de l'UEF Rhône-Alpes ont participé aux deuxièmes rencontres européennes organisées à Montélimar par Thierry Cornillet, Député européen UDF, membre de l'Intergroupe pour la Constitution européenne. Cette année, le thème en était la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Deux tables rondes ont été suivies de débats :

- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne : son contenu, sa portée, son avenir.

Modérateur : Thierry Cornillet, rapporteur du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne ; *participants* : Guy Braibant, Conseiller d'Etat, vice-président de la Convention chargée de l'élaboration de la Charte ; Catherine Lalumière, Députée européenne, membre de la Convention, ancienne Secrétaire générale du Conseil de l'Europe ; Inigo Mendez de Vigo, Député européen, vice-président de la Convention ; Graham Watson, Député européen, Président de la commission des libertés publiques et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen.

- La Charte : valeurs européennes et / ou universelles ?

Modérateur : Jean-Louis Bourlanges, Député européen ; *participants* : Alvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ; Mary Robinson, Haut-représentant des Nations unies aux les droits de

l'homme ; Antonio Vitorino, Commissaire européen « Justice et affaires intérieures ».

La méthode d'élaboration de la Charte, sous la forme d'une Convention réunissant des représentants des parlements nationaux et européen, des gouvernements et de la Commission, avec une large consultation de la société civile, a été mise en exergue comme modèle d'efficacité et de démocratie par rapport à la méthode intergouvernementale. Le contenu de la Charte est apparu particulièrement novateur dans la mesure où elle est la seule à mettre sur le même plan les droits civils et politiques avec les droits culturels, économiques et sociaux, ce qui n'est le cas, ni de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ni de la Convention européenne des droits de l'homme.

A l'issue de cette journée, les intervenants et les participants (près de deux cents) ont missionné Thierry Cornillet pour obtenir du Parlement européen le vote d'une résolution dans le but d'instaurer dans toute l'Union européenne une journée européenne de la Charte. Le vœu a également été également formulé de voir ce document intégré aux traités.

Jean-Luc PREVEL

UEF Rhône-Alpes : 28 juin 2001 – Conférence sur le droit d'ingérence

Le professeur Jules Traeger accueille le public venu nombreux, rappelle le succès de la première collaboration l'an passé entre l'UEF et l'Association France-Amérique sur le thème « Etats-Unis et Union européenne : quels partenariats » et remercie les trois conférenciers avant de céder la parole à Daniel Hulas, Secrétaire général de l'UEF-France.

La mondialisation de l'économie, des nouvelles technologies, de l'information entraîne une mondialisation des solidarités, et la recherche d'un nouvel ordre mondial, centré sur la dignité humaine et la justice internationale. Que reste-t-il des souverainetés nationales devant l'exigence morale qui, partout sur la planète, réclame des citoyens engagement et participation ? Comment répondre à l'aspiration croissante des peuples à construire leur propre avenir au regard du droit international. Qui a le pouvoir d'ingérence et sur quels critères ; enfin, de tels critères seraient-ils bons pour les uns et mauvais pour les autres ? Daniel Hulas se félicite enfin de la présence dans la salle de divers représentants d'Organisations non gouvernementales représentatives de la société civile (*Collectif des Associations africaines de la région Rhône-Alpes - CAARRA, Communauté afghane de Lyon, Handicap International, Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture - ACAT, Green Cross International et Diagonales Est/Ouest*). Daniel Hulas donne enfin la parole au professeur Jean Paul Pancracio qui a accepté d'être la modérateur de cette soirée.

Moncef Kdhir, juriste, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Lyon, et directeur du Centre de recherche et d'études en droit international (CREDI).

Mr. Kdhir confirme que le droit d'ingérence n'existe pas en droit international et qu'il est objet de discorde et de controverses : pourquoi le droit international interdit-il l'ingérence ? Existe-t-il des actions alternatives au droit d'ingérence ? Les normes juridiques actuelles interdisent à un Etat de s'ingérer dans les affaires d'un autre Etat. L'égalité des Etats suppose la souveraineté des Etats. En d'autres termes, un Etat souverain est « maître » sur son territoire. La Charte des Nations unies confirme ce principe qui a fait jurisprudence. Comment, donc, intervenir lorsqu'un pays le refuse tout en violant massivement les droits de l'homme ? Les Nations unies pourraient cependant « faire quelque chose » : l'article 34 de la Charte de San Francisco prévoit en-effet que le Conseil de sécurité peut enquêter et que tout Etat membre peut le saisir ; elle prévoit également la possibilité de sanctions économiques ou l'utilisation de la force. Les Etats eux-mêmes peuvent « faire quelque chose » : exercer leur propre compétence humanitaire (ex : Pinochet en Grande-Bretagne), exiger le respect de l'article 55 C de la Charte des Nations unies (droits de l'homme), négocier avec l'Etat incriminé, adopter des sanctions économiques ou scientifiques, conditionner

certaines aides, rappeler des chefs de mission diplomatique, éviter ou raréfier les visites et réceptions officielles, rompre les relations diplomatiques... Enfin, les citoyens eux-mêmes peuvent individuellement appliquer la pensée d'André Gide selon lequel « Le monde ne peut être sauvé que par des insoumis ».

William Hyndham :

Mr Hyndham résume brièvement le point de vue américain et observe deux tendances : le *réalisme*, c'est-à-dire le repli des Etats-Unis sur eux-mêmes, leur isolationnisme, l'absence d'alliances mais le maintien de liens commerciaux avec tous les pays ; un exemple de cette attitude a été le refus de ratifier le pacte de la Société des Nations à l'issue de la première guerre mondiale par le Congrès américain ; l'*idéisme* : c'est la voie moralisatrice, les Etats-Unis se considérant comme un modèle pour le monde et voulant exporter leurs valeurs.

Docteur Vincent Fouda, journaliste politologue, enseignant, représentant le Collectif des Associations Africaines Rhône-Alpes (CAARRA).

Après un rappel historique permettant de camper le concept d'ingérence, l'orateur insiste sur le « tournant des années 80 ».

Dès la décennie soixante, lors de la guerre du Biafra (province sécessionniste du Nigéria, 1967-1970), des médecins et personnels soignants en particulier, français, avaient été directement impliqués aux côtés des forces favorables à la partition. Mais ce fut le milieu de la décennie 80 qui marqua une véritable étape, en effet, guerres, insurrections et guérillas se multiplièrent, plus ou moins indépendantes de l'antagonisme Est-Ouest traditionnel. Sur nombre de ces théâtres, sont intervenues épisodiquement ou régulièrement des associations humanitaires (notamment françaises : Médecins du monde, Médecins sans frontières...), qui pénétraient et travaillaient illégalement sur le territoire du pays concerné. Promue par des Français (intégrée de ce fait au sein de l'UE) souvent mise en œuvre par les USA ou sous leur contrôle, l'ingérence humanitaire a beaucoup évolué dans ses finalités et dans ses méthodes depuis une dizaine d'années, au point de rencontrer de sérieuses limites autant morales que politiques. Elle reste néanmoins une nouveauté dans le droit international. Après avoir insisté sur le rôle important de la médiatisation, M. Fouda conclut longuement sur les *limites ou l'impasse de l'ingérence*. Par-delà sa nécessité morale ou son bien fondé politique, l'ingérence souffre de l'ambiguïté ou de faiblesses qui sont loin d'être encore toutes évaluées. Les adversaires du droit ou du devoir d'ingérence font généralement valoir les arguments suivants : l'action humanitaire est souvent un alibi commode pour les gouvernants en panne de diplomatie ;

elle ne s'en prend pas au pays puissants ; elle ne modifie guère la situation politique des pays cibles ; elle contribue à prolonger les conflits ; elle est oublieuse (qui se soucie encore du sort des Kurdes, des Somaliens, des Rwandais ?) ; elle est coûteuse ; elle affaiblit la crédibilité déjà entamée des Nations unies ; elle est contradictoire, puisqu'elle peut conduire les intervenants à négocier avec des pillards l'acheminement voire le détournement de l'aide humanitaire ; politique, elle n'est pas exempte de contradictions ; elle est dangereuse, établissant des précédents qui peuvent faire tâche d'huile (déjà, Moscou est intervenue militairement à sa guise dans la Caucase ex-soviétique ou au Tadjikistan, la Turquie a multiplié des incursions souvent longues en Irak, etc...).

Après les interventions des divers membres ou représentants d'ONG présentes, Daniel Hulas, suite à une question du public, résume « l'action des fédéralistes en

Europe dans le monde » : engagement pour une démocratisation dans Nations unies, création de la Cour pénale internationale, engagement au plan européen pour une démocratie européenne, avec des décisions légitimées au niveau où elles se prennent, l'abandon du droit de *veto* au sein de l'Union européenne, la reconnaissance d'un pouvoir véritable au Parlement européen et la mise en place d'une expression forte de l'Union vis à vis de l'extérieur. Daniel Hulas insiste sur la nécessité d'une Constitution européenne, à caractère fédéral, et la création d'un groupe de pays pionniers pouvant aller plus loin dans l'intégration politique. Il demande que la société civile européenne prenne toute sa place dans ce débat constitutionnel qui s'annonce, surtout après l'échec du Sommet intergouvernemental de Nice.

(D'après le compte-rendu de Daniel Hulas)

CIVIS EUROPAEUS SUM

Soyons beaux joueurs. Nous avons à l'égard de Lionel Jospin plusieurs procès d'intention. Qu'il reconnaisse, de son côté, que ses silences, calculés ou non, sont bien fait pour les alimenter.

Désormais, l'un de ces procès, « il n'est pas européen », ne peut être complètement retenu. On pourrait même accorder à l'intéressé, l'étiquette de « fédéraliste ». N'a-t-il pas prononcé, certes après Jacques Chirac, le mot fatidique de « fédération ». Il n'y a pas si longtemps, c'était là, dans la France parisienne, péché de lèse-majesté que l'on faisait payer de la guillotine, au moins de la guillotine politique. Nous autres, girondins et provinciaux, le savons bien.

Certes Lionel Jospin a pris la précaution d'expliquer au peuple français, ignorant comme un fagot en la matière, qu'il y a « fédération » et « fédération ».

Il a raison. Et il a même poussé l'humour jusqu'à nous faire entendre que nous nous trouvions déjà, comme Monsieur Jourdain, en fédéralisme. Ne serait-ce qu'en matière juridique, ce qui n'est pas peu. Les cours de justice européennes, et notamment la cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, sont, par leur *supra* - nationalité, des institutions fédéralistes qui s'imposent aux Etats. Monsieur Debré-père l'avait bien vu, qui retint longtemps la France hors du système en refusant de faire ratifier l'article 25 de la Convention européenne des droits de l'homme. Messieurs Chevènement et Pasqua, de l'école de pensée de Monsieur Debré, se gardent d'en parler. Ils savent qu'ils s'y brûlerait les doigts, car le peuple de France commence à apprécier l'intérêt de ce juge des juges. Excusez du peu, n'est-ce pas grâce au « fédéralisme » de ce Conseil de l'Europe si méconnu que l'Europe s'honore d'être le seul continent de la planète que ne tache plus la peine de mort. Lionel Jospin, qui s'en est prévalu, aurait

pu avoir le geste et même l'habileté, de souligner, ce faisant, les origines : Strasbourg, René Cassin, Badinter, Mitterrand.

« Fédération » oui, mais dira-t-on, « d'Etats-nations ». De quoi d'autre, grand Dieu, voulez-vous qu'il s'agisse ? Une fédération européenne pourrait-elle être autre chose que d'Etats, et ces Etats ne sont-ils pas des nations. Merci à Jacques Delors d'avoir inventé l'astuce. Elle s'apparente un peu à la chasse au béret de la bonne terre de Provence où les chasseurs bredouilles se défoulent en tirant sur les bérets.

N'y a-t-il pas cependant des projets d'Europe des régions ? Certains n'ont-ils pas voulu faire l'Europe par la fédération des régions, jetant les Etats-nations aux orties. Mais comment ne pas voir que ceux-là, en substituant les régions aux nations, n'ont d'autre ambition que de faire de leur région une nation, ce qui revient finalement au même. Camouflés derrière la région, ce genre de nationalistes ne s'avère, à la longue, guère différents des nationalistes à la Pasqua ou à la Chevènement. Seul change le rayon d'action du jacobinisme. Fort heureusement le concept d'Europe des régions a une autre acception, l'authentique, l'honnête, celle entre autres de l'Assemblée des régions d'Europe, qui fait de l'Europe des régions un simple étage de la pyramide institutionnelle européenne, étage indispensable entre celui des Etats-nations et le rez-de-chaussée des populations en leurs communes. C'est cet étage intermédiaire, en voie lui aussi d'édification, qui a donné naissance au Comité des régions et à la Chambre des régions du Conseil de l'Europe. Etage, institutions dont Lionel Jospin n'a pas pipé mot.

Et c'est bien là que le bât blesse. Entre autres. Comment peut-on dire que l'Europe est porteuse d'un message de pluralisme et de diversité, respectés, voire

cultivés, comment peut-on évoquer ces « nations fortes, vivantes, attachées à leur identité qui font la richesse de notre continent » (discours du 28 mai) sans avoir un mot pour ces régions fortes, vivantes, attachées à leur identité qui font la richesse de certains pays d'Europe et de l'Europe elle-même ?

Est-il définitivement écrit que de Paris, on ne peut réaliser que la Bretagne, l'Alsace, la Corse, la Provence, l'Aquitaine font aussi, par leur originalité et leur vitalité, la beauté et la richesse de la France. Cette opacité ne tomberait-elle écaillé par écaillé, hier la Polynésie, les lois Defferre, aujourd'hui la Corse, demain peut-être les promesses du Ministre Vaillant, mais aussi par la voix même de Lionel Jospin, ce « Congrès » des parlements nationaux, proposition nouvelle et bienvenue, ô combien. Car, il faut s'y arrêter : ce Congrès, ce Sénat de l'Europe future, deuxième chambre du Parlement Européen, issue des parlements nationaux³ ne portent-ils pas en eux cette indispensable présence des régions au niveau de l'Europe lorsqu'il s'agit de « contrôler le respect de la subsidiarité » (discours du 28 mai) et ajoutons, des diversités. Comment la représentation des parlements nationaux des pays à structures fédérales ou fortement régionalisées laisserait-elle « à la maison » la composante régionale de ces parlements, comme le Bundesrat allemand, demain le Sénat des régions d'Italie, de Belgique, d'Espagne et même un jour du Royaume-Uni. Comment Paris pourra-t-il justifier que la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le Piémont, la Sardaigne, la Toscane, la Catalogne, la Galice, l'Andalousie, et même l'Ecosse, siègent à Strasbourg et non la Bretagne, la Corse, la Bourgogne, la Lorraine ?

Comment ne pas voir qu'il y a là, dans la présence des régions d'Europe, auprès des instances communautaires la meilleure garantie, la meilleure défense, défense en profondeur, contre l'envahissante et uniformisante technocratie de Bruxelles et contre la mondialisation de Washington. A quand la reconnaissance par la République française du « droit de l'homme à sa région » ? Le droit à sa personnalité régionale ne relève-t-il pas de ce droit fondamental de l'homme qui est le droit à son identité. Le droit pour un Français de se dire aussi Breton, Alsacien, Normand, Gascon. « Je ne suis pas Parisienne » dit la chanson ». « Je ne puis me dire Français si je ne puis me dire Breton » a dit Foch.

Alors, deuxième procès d'intention contre Lionel Jospin, jacobin de Paris ou girondin de Cintegabelle ? A lui de répondre bientôt lors des propositions « décentralisatrices » de Daniel Vaillant. Nous attendons ces propositions avec la même impatience que nous avons attendu le discours du 28 mai. Car tout se tient : on ne peut être à la fois pour « une Europe qui doit faire vivre la diversité culturelle » et pour une France qui la restreint. La question n'est pas tellement de savoir si Lionel Jospin était encore adhérent trotskiste ou simplement léniniste ou simplement

marxiste quand il est entré au P.S. mais s'il est encore et toujours jacobin.

Il est évident qu'à l'ouverture de cette campagne présidentielle, la même question se pose à Jacques Chirac. Jacobin de Paris ou girondin de Corrèze. Espérons que Jacques Chirac et Lionel Jospin seront plus heureux dans leur réponse que notre malheureux Alain Juppé qui se veut Maire de Bordeaux mais pas girondin.

Il y a évidemment pour les élèves de L'ENA - car qu'ils aient appartenu à l'ENA, cela, ils ne peuvent le nier- la troisième voie, qui est de ne pas l'être, tout en l'étant, sans toutefois...

Et c'est là le troisième procès d'intention : comment peut-on dire « L'Europe que j'aimerais construire est une Europe forte » si l'on n'a pas soi-même la force de la conviction ?

Lisons et relisons le discours du 28 mai sur la défense européenne, qui est et demeure, de toute évidence, pour la génération de 1939 à laquelle j'appartiens, un élément déterminant d'une « Europe forte ». Quelques lignes seulement, et « *wishful thinking* » : « pour assurer la sécurité, mais aussi pour contribuer au maintien de la paix dans le monde, l'Europe a besoin d'une défense commune (...). L'Europe doit définir en fonction de ses intérêts propres et dans le respect de ses alliances une stratégie de défense à long terme. Cela suppose en particulier qu'elle adopte une position cohérente face à l'initiative controversée des Etats-Unis de créer un bouclier anti-missile ». C'est tout.

Certains diront, c'est déjà beaucoup. Il ne pouvait aller plus loin sans susciter la réaction des Américains et de Monsieur Bush, et surtout sans gêner Tony Blair, peut-être aussi Gerhard Schroeder, qui ne veut pas gêner Tony Blair, lequel ne veut pas gêner les Américains. De gêne en gêne, c'est ainsi qu'un homme politique n'est pas un homme d'Etat, et que la génération des gens de l'ENA, semble sortie du lit de Procuste quand on la mesure à celle des De Gaulle, des Churchill, des Adenauer et même des Mitterrand.

Les Américains se gênent-ils pour faire savoir à qui de droit leur opposition à la constitution d'une armée européenne indépendante et digne de ce nom ? Est-ce que, envers ce discours du 28 mai, policé, limité, diplomatique, ils ont marqué quelque intérêt ? Pas un mot dans la presse américaine (d'Amérique).

Et l'Euro ne cesse de fondre face au dollar. Le Baron Louis disait « faites-moi de la bonne politique et je vous ferai des bonnes finances ». Il n'y a pas de politique européenne forte sans une Armée européenne forte ; et pas d'Euro fort sans une politique européenne forte. Et nous ajouterons à l'adresse de Gerhard Schroeder et de Joschka Fisher, mais aussi de Noël Mamère et de François Bayrou, c'est par là que commence le vrai fédéralisme : sur les domaines régaliens et non sur le nombre de décibels des tondeuses à gazon. Foch disait en 1917 « depuis que je commande des armées alliées, j'ai moins d'admiration pour les victoires de Napoléon ».

³Qui, notons le au passage, existe déjà au Conseil de l'Europe.

Lionel Jospin serait-il de la traditionnelle frilosité suicidaire des socialistes pour tout ce qui est de l'armée, ou bien d'un nationalisme mal placé ? Ou bien les deux à la fois.

Alors une mauvaise prestation ce 28 mai ? Non, il y a plus de joie dans le ciel pour un pêcheur qui se repent que pour cent justes. Il y a beaucoup de choses positives dans le discours du 28 mai, et merci à Joschka Fischer et à Gerhard Schroeder de les avoir provoquées.

Outre le mot « fédération », celui de « Constitution ». Nous ne les citerons pas tous : un nouveau mode d'élection (enfin !) pour ce Parlement européen jusqu'ici scandaleusement élu et qui, pour ce qui est de la France, ne représente que les officines parisiennes des partis et non les populations. Et donc, dès lors que légitimité par des élections véritablement démocratiques, un Président de la Commission issu de la majorité de ce Parlement. De là, un « gouvernement de la zone euro », même si la formule est ambiguë, mais si ce gouvernement est authentique, peut-il être autre chose qu'autonome, c'est-à-dire fédéral. L'édification d'un véritable droit social européen. L'euro-péisation des

polices criminelles et des polices des frontières ainsi que la création d'un parquet européen. La défense des « fonds communs » et de la politique régionale, c'est-à-dire d'une politique européenne de l'équilibre du développement des régions, dans la Communauté, et donc le maintien d'une politique agricole et d'une politique de l'aménagement du territoire communautaires, attentives aux consommateurs et à l'environnement. Et tant d'autres, au premier rang desquels l'affirmation d'une Europe communauté de valeurs, modèle de société, porteuse d'un message de civilisation dont le respect de la personne humaine constitue la clef de voûte, et non l'économie de marché.

Alors à Jacques Chirac, à François Bayrou et à Noël Mamère de répondre, et de montrer qu'ils sont meilleurs que Lionel Jospin et qu'ils ne sont pas eux non plus, pour reprendre l'image de Claude Allègre, de simples conducteurs de « voitures tamponneuses ».

Encore quelques échelons à grimper et peut-être nous viendra l'homme d'Etat européen qui nous donnera la fierté de dire « *Civis europaeus sum* ».

Gérard BALOUP

Président du Mouvement fédéraliste girondin

L'Avenir de l'Europe

Editorial de *Lema*, N° 49, juin 2001

(mensuel du Parti nationaliste basque - PNB-EAJ - 25 rue Thiers - 64100 Bayonne)

Par référendum populaire, l'Irlande vient de refuser à 54 % la ratification du traité de Nice concernant notamment l'élargissement à l'Est de l'Europe. L'événement a pâti de la réélection de Tony Blair et, en outre, le précédent du « non » du Danemark à Maastricht, convenablement réparé, relativise l'importance de cet échec inattendu qu'il faudra ici encore « aménager » avant l'année 2004, date butoir.

Car le vrai débat pour la construction européenne est ailleurs ; il se situe entre les priorités données soit au contenu, soit au contenant, c'est-à-dire entre la définition des finalités de l'Europe et celle de sa forme institutionnelle.

L'initiative est venue de l'Allemagne. D'abord avec la proposition de Joschka Fisher, Ministre des Affaires étrangères, en mai 2000, à laquelle Jacques Chirac avait apporté une réponse plutôt vide sur le fond. Quelques mois plus tard le chancelier Schröder lance à son tour son projet qui rejoint celui de son ministre. Il s'agit effectivement de transformer l'Union en une authentique Fédération. Ce qui ne signifie pas un abandon total des souverainetés nationales, la Constitution définissant précisément quel type de décisions seraient prises au niveau européen et quel autre par chacun des pays-membres. Afin de garantir la prise en compte des particularités nationales, le Parlement serait constitué de deux chambres : l'une composée de députés directement issus des parlements nationaux et l'autre, sorte de Sénat, représentant les Etats proportionnellement à leurs populations respectives.

Dans un discours prononcé le 28 mai dernier, Lionel Jospin lance à son tour une ample contre-proposition qui rompt le silence soigneusement observé jusqu'ici par les politiciens français. Après un large débat public, une « convention » devrait préparer le texte d'une Constitution pour une « Fédération d'Etats-nations ». Celle-ci serait approuvée par les chefs d'Etat et de gouvernement avant d'être soumise aux peuples européens.

Mais le Premier Ministre français, au-delà de ces structures institutionnelles que nous venons d'évoquer bien sommairement, développe une série d'objectifs que l'Europe se doit de poursuivre, dont entre autres :

- associer la prospérité économique à la solidarité sociale,
- rendre les services publics forts et efficaces,
- ériger une politique étrangère commune,

- préserver la diversité culturelle qui compose le patrimoine européen, etc. ...

Les réactions à la proposition française ne se sont pas fait attendre. Berlin enregistre avec intérêt certains points concrets comme police des frontières commune, un parquet européen... mais retient aussi ce discours électoral qui oscille entre les réticences des eurosceptiques et les hésitations des citoyens susceptibles de voter Bayrou.

Romano Prodi, le Président de la Commission européenne de Bruxelles, apprécie l'avancée incontestable vers une union politique que présente le dossier français et qui ne fait que confirmer les progrès déjà accomplis : « *Il a fallu des siècles pour forger les Etats-nations. Ils ne vont pas disparaître, mais ils se transforment. La monnaie unique restera le symbole de grands changements historiques de l'Europe. Soyez sûr que tous les chefs de gouvernement, moi compris, ont bien mesuré ce que signifiait la monnaie unique en termes de souveraineté et de conséquences sous la forme de chocs asymétriques* ».

Quant aux régions à forte identité et à la puissance économique grandissante : *l'évolution est non seulement bénéfique pour l'Europe mais naturelle. C'est le réveil des racines de l'Europe, l'affirmation des langues régionales, le renforcement des régions.*

Nous pensons quant à nous que la construction européenne ne peut-être qu'une œuvre de longue haleine, eu égard aux pesanteurs de l'Histoire et au conformisme des esprits.

On entrevoit pourtant aujourd'hui le passage de l'actuelle Union des Etats à une Confédération d'Etats-nations (indûment appelée « Fédération ») qui elle-même conduira à une authentique Fédération, à l'exemple de l'évolution des Etats-Unis ou de la Suisse.

Le système que le chancelier Schröder propose n'est pas comme le prétendent ses détracteurs, du fédéralisme à l'allemande mais du fédéralisme tout court. Et l'Europe s'apercevra enfin que pour intégrer durablement douze Etats supplémentaires dans un ensemble qui n'a pas encore trouvé sa cohésion, faute de règles, le système fédéral basé sur l'autonomie et la solidarité est le seul possible, en fin de compte.

« Dans le mouvement européen »

Extrait de

Les Basques et la construction européenne

... Parallèlement au processus de formation de la Démocratie chrétienne dans ce vieux continent en transformation, surgit avec force ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de « Mouvement européen ». Les Basques -et à cette occasion non seulement les nationalistes- vont aussi y participer dès sa gestation.

Pendant le début des années 40, Manuel de Irujo et Angel Gondra à Londres, Juan Carlos Basterra en France, et José Antonio de Aguirre aux Etats-Unis avaient adhéré ou avaient maintenu des contacts avec des organismes fédéralistes aussi bien européens que mondiaux. C'est ainsi que, lorsque la célébration du Congrès Fédéraliste fut annoncée au Luxembourg, Aguirre désigna Juan Carlos Basterra et Francisco Javier de Landaburu pour y représenter les Basques. Les Basques qui avaient participé à cette réunion en tant qu'observateurs, commencèrent à créer après le congrès une organisation spécifique à laquelle allaient participer non seulement des nationalistes, mais aussi des socialistes et des républicains.

Le 7 mai 1948 se réunissaient à La Haye 800 personnalités appartenant aux plus divers courants de la pensée, de la politique, de l'industrie, des arts ou du syndicalisme européen. A ce moment-là, le Parti Nationaliste Basque pensait que les peuples de la Péninsule Ibérique, soumis comme nous l'avons déjà dit à deux dictatures sanglantes, ne pouvaient pas rester en marge du processus d'intégration fondamentale. Au cours de ce forum, d'ailleurs, le PNV défendit la thèse suivante : « L'Europe sans la péninsule ibérique est un corps mutilé ».

A la suite de ce Congrès, le Conseil fédéral espagnol du Mouvement européen -dont faisaient partie les différents courants démocratiques exilés : libéraux, républicains, monarchistes, syndicalistes, socialistes, Catalans et le Conseil Basque pour la Fédération européenne- fit ses premiers pas. Il avait pour but de surmonter la guerre civile et d'incorporer l'Etat espagnol à l'Europe démocratique en formation...

Les Basques et la construction européenne. Ed. PNB-EAJ - pp. 46 et 47.

*Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur l'Université d'été de **Régions & Peuples solidaires** organisée cette année à Corte au mois d'août par l'Union du peuple corse (UPC-Scelta Nova). Cette année, contrairement à l'année dernière, aucun responsable fédéraliste de l'UEF n'était convié à s'exprimer devant l'université d'été et les congressistes de R&PS. Malgré les divergences, le dialogue continue cependant entre les fédéralistes et les milieux autonomistes comme le montre les deux invitations reçues par l'UEF Rhône-Alpes et Presse fédéraliste à l'occasion du Congrès de la Ligue savoisiennne auquel elles n'ont pu participer. Il pourra se poursuivre, en 2002, à l'Université d'été de R&PS, qui devrait être cette fois organisée en Savoie, et être l'occasion de nouveaux contacts.*

Fédéchoses

Le linguicide à l'école Crimes d'Etat

Roland BRETON⁴

L'émotion soulevée par la question de l'enseignement du corse est révélatrice d'un problème profond et général. Car, pour une grande partie de la population scolarisée du monde, la langue maternelle et la langue de l'école sont différentes, voire sans relation aucune.

En dehors des rares cas de politique multilingue conséquente, l'objectif central des Etats est l'imposition d'une culture nationale unique à la place des cultures autochtones, c'est-à-dire, à terme, l'ethnocide, fondé sur l'éradication des langues, c'est-à-dire le linguicide.

Et le linguicide scolaire présente le maximum d'efficacité, grâce à son caractère obligatoire et systématique et à son impact déterminant sur la formation culturelle, psychologique et morale de l'individu à un âge où il est le plus réceptif, disponible et avide de s'identifier à un mode culturel.

Ce linguicide scolaire peut être particulièrement bien étudié en France où il a été utilisé contre les patois, c'est-à-dire contre tout ce qui n'étant pas le français est considéré comme incorrect et une forme dégénérée de parler, incapable par nature de tout développement et de toute promotion, donc dénuée de tout intérêt culturel et ne relevant que d'une sorte de pathologie de l'expression.

Le seul devoir de l'école est de le proscrire hors de son enceinte et d'en extirper toute résurgence éventuelle : aussi bien en classe que dans les cours, couloirs, préaux, cantine, etc., voire aux abords de l'école. Pour sanctionner toute infraction à cette interdiction, la vigilance du maître est insuffisante : il ne peut tout entendre, être derrière chacun et passer son temps à cette tâche de police. Il délègue donc cette fonction aux intéressés eux-mêmes, par la méthode de l'objet.

L'objet est une chose quelconque que l'on peut suspendre au cou d'un enfant sans le gêner, mais en restant visible : bouchon, bobine, etc., ou plaquette portant dessiné un symbole de rusticité, tel le sabot. D'où le nom de symbole donné aussi à cette méthode, ou même, en latin, *signum*, dans les écoles religieuses.

C'est le signe d'infamie, analogue à la rouelle, imposée aux juifs au Moyen Age. Quelle infamie ? Le simple fait de laisser échapper un mot de patois. Le premier enfant utilisant un vocable non conforme à la langue standard du dictionnaire est affublé de l'objet et le garde jusqu'à ce qu'un autre soit surpris à faire une faute du même genre ; auquel cas il recevra l'objet et essaiera à son tour de s'en débarrasser. Ainsi de suite jusqu'à la fin de la journée scolaire ; et le dernier porteur de l'objet écoperà des corvées de rangement, balayage, etc., pendant que ses camarades se distrairont ou rentreront chez eux.

Sur le plan psychologique, cette méthode entraîne l'enfant à refouler toute expression en sa langue maternelle et à s'autocensurer constamment, quitte à se taire s'il ne trouve pas l'équivalent français de ce qu'il veut dire. Il est ainsi conduit au sentiment doublement culpabilisant et humiliant de détenir quelque chose d'interdit, de méprisé ; et d'être démuné de l'expression valorisante, en somme d'être un demi-muet, un incapable, un maladroit, toujours sur le point d'être ridiculisé.

Socialement, la méthode brise le groupe de langue maternelle autochtone, en instaurant en règle de conduite permanente l'espionnage et la délation ; elle mène à frapper d'ostracisme toute manifestation d'identité particulière en conduisant à la mortification de ceux qui s'en rendent coupables comme à la célébration et à la promotion de ceux qui s'en détachent, la renient et la dénoncent.

Sur le plan culturel, l'enfant et le groupe sont amenés à opposer constamment deux formes d'expression : l'une réputée correcte, élaborée, polie, supérieure, voire noble, en fait la seule vraiment culturelle et la seule utile, tandis que l'autre, taxée de grossièreté et d'impropriété, ne fait figure que d'antimodèle, d'anticulture. La dévalorisation de l'une comme l'exaltation de l'autre sépareront à jamais les deux mondes dans l'esprit de chacun. Et, à partir de là, la culture sera ressentie comme un modèle de provenance extérieure, auquel il convient de se conformer, et pas du tout comme la création collective du groupe auquel on appartient.

Le bilinguisme subsiste alors sur un pied d'inégalité.

Inégalité de prestige social, entre la langue dite « de culture », apanage de ceux qui sont instruits, des classes dominantes, de la ville, de la capitale, de l'Etat, des médias, et le patois, lot des ignares, des paysans, des vieux, des femmes et des petits enfants.

Et inégalité, dans le devenir même de deux langues : l'une, enseignée, utilisée et diffusée par les médias s'enrichit sans cesse d'apports nouveaux nécessités par l'extension des connaissances et de la technologie ; tandis que le parler traditionnel, ni enseigné ni écrit, reste confiné aux besoins élémentaires, ne se développe plus et part à la dérive, faute de normes reconnues et suivies et d'adaptation à la vie moderne par des créations lexicales et conceptuelles propres.



Dessin de Nono - Le peuple breton - juin 2001

⁴ Roland Breton est professeur émérite de géographie à l'université Paris-VIII (Vincennes-Saint-Denis). Nous le remercions de nous avoir autorisé à reprendre cet article publié dans *Le Monde de l'éducation*.

**Le prochain congrès mondial quadriennal du WFM-MFM
se déroulera à Londres du 12 au 16 juillet 2002.**

**Des informations sur cette réunion seront données
à l'issue du Conseil mondial du MFM
qui se déroulera début septembre 2001 à Ventotene à l'occasion du
Séminaire international sur le fédéralisme et la démocratie internationale.**

Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM) - Actions Up Date 2001

A l'occasion du Conseil mondial du MFM à Ventotene nous reproduisons intégralement ce document publié annuellement par le Secrétariat général new yorkais de l'organisation.

Renforcement des Nations unies.

En 2000, lors du Sommet du millénaire, les chefs d'Etat, les parlementaires et la société civile ont été virtuellement unanimes dans leur appel pour des Nations unies réformées et renforcées. Il est à présent nécessaire de traduire cette appréciation en actions.

Réforme du Conseil de sécurité.

Le besoin de réforme du Conseil de sécurité a été maintes fois débattu lors du Sommet du millénaire. On pourrait difficilement remettre en cause le fait que cet organe essentiel de l'ONU doive devenir plus efficace afin de remplir son rôle de maintien de la paix. Cependant, le MFM s'oppose à l'adjonction de nouveaux membres permanents au sein du Conseil de sécurité de même qu'à l'attribution de nouveaux droits de veto. De telles modifications ne peuvent en effet être considérées que comme un recul car elles atténueraient l'efficacité et la responsabilité du Conseil. Le MFM défend l'idée d'un Conseil de sécurité plus représentatif et plus démocratique avec des procédures de décision plus transparentes. Dans le même temps, la prévention des conflits et les mécanismes de maintien de la paix de l'ONU doivent être améliorés, en incluant plus de sanctions à l'encontre des coupables.

Financement de l'ONU.

L'année 2000 a vu des avancées significatives dans la crise du financement des Nations unies. En parallèle, des propositions en faveur de mécanismes de nouveaux financements reçoivent un soutien croissant. Par ailleurs, au sein des réunions consacrées au financement du développement, le MFM est partie prenante dans le groupe de travail sur la taxation des transferts internationaux de devises. Il est du reste encourageant de voir que la question n'est plus à présent de savoir si une « Taxe sur le transfert de devises » sera instaurée ou non mais de savoir comment instaurer ce nouvel impôt mondial.

Primauté de l'Assemblée générale.

Dans sa déclaration du Sommet du millénaire, le MFM affirme la « position centrale de l'Assemblée générale en tant qu'organe principal de délibération, représentatif et insufflant la politique des Nations unies ». Seule l'AG devrait être habilitée à résoudre les différends entre traités ou normes concernant, entre autres, le droit du travail, les accords commerciaux, la protection de l'environnement, les droits de l'homme et le développement social.

Création d'une paix durable et prévention des conflits futurs.

Le MFM adopte une approche globale de la paix et de la sécurité, comme cela a été développé dans l'*Action mondiale de prévention de la guerre*, une campagne lancée lors de la conférence de l'Appel de la Haye pour la paix, initiée par le MFM.

Education à la paix.

Il y a peu d'espoir de progrès pour chacune de nos initiatives de paix sans l'existence de citoyens formés et informés. Ainsi, les questions de désarmement, de maintien de la paix et de résolution des conflits sont souvent mal comprises. C'est pourquoi le MFM reste activement engagé dans les programmes d'éducation à la paix de l'Appel de la Haye pour la paix. Nos efforts incluent le travail au sein du *Comité d'enseignement sur l'ONU*, qui met en contact éducateurs et agences de l'ONU, afin de discuter la façon d'informer la prochaine génération sur les Nations unies et les problèmes internationaux.

Désarmement.

Les armes légères sont les principaux vecteurs de la violence dans les conflits civils suivis par l'ONU. La « Conférence des Nations unies sur le Commerce illicite des Armes Légères » en juillet de cette année apportera l'attention nécessaire aux

problèmes liés à la fabrication, à la vente et à l'utilisation des armes légères dans le monde. Le MFM soutient les efforts tendant à déclarer illégale la vente des armes légères.

Le MFM appelle également les gouvernements à se concentrer sur la tragédie des enfants-soldats et sur les enfants affectés par les guerres lors du Sommet mondial sur les enfants, en septembre.

Intervention humanitaire.

Le MFM est activement engagé avec d'autres Organisations non gouvernementales dans le suivi du rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix. C'est probablement la première fois dans l'histoire de l'ONU qu'un tel débat aussi ouvert s'établit entre la société civile et des officiels des Nations unies sur la façon d'améliorer la capacité de l'ONU de réagir aux crises. Le MFM s'en félicite.

Par ailleurs, le MFM suit le travail de la nouvelle « Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des Etats », lancée par l'ancien Ministre des affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, en septembre dernier. Dans ce cadre, le MFM contribuera à un large débat public sur l'intervention humanitaire en organisant des forums où ONG et experts pourront partager leurs points de vue. Le MFM participera à la série de tables rondes qui se dérouleront avant l'émission du rapport final de la Commission. Le but est de proposer des recommandations fortes réconciliant respect des droits souverains des Etats et violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Création d'un ordre mondial plus démocratique.

Le MFM soutient les efforts tendant à rendre plus concrets la démocratie, la responsabilité et la transparence internationales. Le MFM soutient par exemple l'utilisation de l' « Indice de Responsabilité », développé par la Charte 99, pour établir des mesures spécifiques et codifiables de responsabilité qui peuvent ensuite s'appliquer à toute institution mondiale, régionale ou nationale.

Participation de la société civile.

La participation d'ONG est partie intégrante du fonctionnement du système des Nations unies, aussi bien au niveau de la détermination de la politique de l'Organisation qu'au niveau de la réalisation sur le terrain de cette politique. Cependant, le droit formel de participation des ONG à l'Assemblée générale de l'ONU n'existe pas. Le MFM assume un rôle de *leader* pour la promotion d'une résolution de l'Assemblée générale sur les ONG. Cette résolution accorderait à ces organisations le droit d'assister aux réunions en tant qu'organes subsidiaires de l'Assemblée générale. Cette proposition a été récemment soutenue par *GreenPeace* et *Amnesty International*.

Le MFM suit de près les discussions et les processus intégrant les entreprises transnationales et, en particulier, le Contrat mondial (*Global Compact*) de l'ONU. Alors que le MFM se félicite de la discussion sur la façon d'intégrer le secteur privé dans de nombreux processus de l'ONU, il s'inquiète également du possible risque de voir les entreprises masquer certaines activités derrière le drapeau des Nations unies.

Participation parlementaire.

Le MFM prend sérieusement en considération les propositions de création d'organes parlementaires qui accorderaient une plus grande légitimité démocratique aux institutions internationales. Au sein des Nations unies, le MFM n'appuie aucune proposition en particulier mais il affirme en revanche la nécessité, pour tout organe créé, d'être à la fois démocratique et transparent. Dans le même temps, d'autres propositions méritent considération et devraient être étudiées de façon plus détaillée, comme la création d'une « Assemblée parlementaire virtuelle » ou d'une assemblée parlementaire au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Démocratisation de la mondialisation et développement durable.

L'actuelle mondialisation économique débridée menace d'aller plus vite que la mondialisation des droits de l'homme, du travail ou des normes environnementales, à moins que des mécanismes appropriés ne soient développés afin de la gérer et de la contrôler. Le MFM estime que le commerce ne devrait pas se faire au détriment des droits de l'homme de même que des gains financiers à court terme ne devraient pas se réaliser au prix de dommages environnementaux à traiter sur le long terme. Seules, des institutions internationales efficaces et démocratiques peuvent prendre en charge ces préoccupations de manière équilibrée grâce à un dispositif cohérent de mesures.

Assemblée Parlementaire de l'OMC.

Les manifestations de Seattle, Davos, Washington indiquent une profonde déconnection entre les citoyens et l'OMC, dont les délibérations ont des effets significatifs sur leur vie et sur leurs moyens d'existence. Le MFM soutient l'étude de la proposition d'un organe parlementaire qui apporterait à l'OMC une plus grande responsabilité et une plus grande transparence.

« Sommet de la terre de Rio +10 ».

La préparation en 2002 de « Rio+10 », le Sommet mondial sur le développement durable, apportera une attention nouvelle au problème aux multiples facettes de la dégradation de l'environnement et du développement durable. Le MFM poursuivra le travail avec le *Task Group International sur les sujets légaux et institutionnels* qui, au Sommet de la terre à Rio en 1992, a été le catalyseur de la création de la Commission sur le développement durable. Le MFM fera pression pour une attitude internationale plus efficace sur le changement climatique, l'espace, les forêts, etc...

Organisation mondiale de l'environnement.

Des organisations internationales existent déjà pour le commerce, le travail, la santé et la propriété intellectuelle. C'est pourquoi nous pensons qu'il est temps de créer également une organisation internationale soucieuse de préserver l'environnement à l'échelle mondiale. Plusieurs pays européens ont déjà appelé à la formation d'une Organisation mondiale de l'environnement. Le MFM a l'espoir que ce thème sera sérieusement débattu lors du sommet Rio + 10.

Promotion du droit et défense des droits de l'homme.

Le MFM soutient le respect total de l'ensemble des droits de l'homme, qu'ils soient économiques, culturels, sociaux ou civils et politiques. Ces droits ne pourront être développés et assurés que par un système juridique mondial contraignant.

La Cour criminelle internationale.

La Cour criminelle internationale est une pièce maîtresse dans le puzzle de la « mondialisation de la justice » et pour l'application des droits de l'homme à l'échelle mondiale. Le MFM est fier du service qu'il a rendu en assurant le Secrétariat de la Coalition pour une Cour criminelle internationale (CICC) depuis 1995. En 2001, la campagne mondiale pour une complète ratification des statuts de la CCI se poursuivra simultanément dans plus de 30 pays autour du globe.

Racisme et intolérance.

En septembre, la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui se tiendra à Durban, en Afrique du Sud constitue la ligne de mire d'un débat souvent passionné sur les responsabilités nationales dans le combat contre les problèmes persistants du racisme et de la discrimination. Le MFM sera présent au sommet sur le racisme, en tout premier lieu pour se faire l'avocat d'un langage fort qui ferait de la Cour criminelle internationale un mécanisme puissant de prévention de l'ultime expression du racisme et de l'intolérance, à savoir le nettoyage ethnique et les génocides.

Le Forum des fédérations (Ottawa)

crée un nouveau journal pour le fédéralisme.

Le *Forum des fédérations*, fondé en 1998, est un organisme établi à Ottawa. Il publie une revue qui consiste en fiches thématiques sur le fédéralisme, partout dans le monde, axées sur des réalisations concrètes et rédigées par des autochtones, du Pakistan à la Russie, en passant par l'Inde, le Mexique, la Suisse, le Nunavut dans le grand nord canadien... ou le pays basque. Ces fiches, réalisées en *recto verso* et en format A4, présentent un cas concret d'application ou de développement du fédéralisme. Il s'agit de mise en réseau de cette pratique institutionnelle qui vise à concilier l'unité et la diversité sur les cinq continents. On constatera à la lecture de *Fédérations* la difficulté de la mise en œuvre de ce paradoxe, seul pourtant susceptible d'apporter au monde la paix dans le respect des cultures et des langues et la pratique au plus près des citoyens de la démocratie.

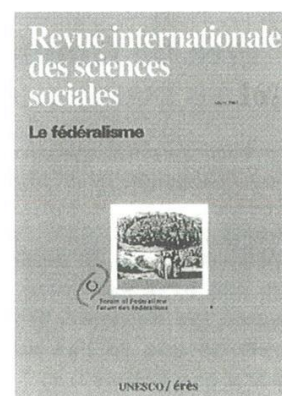
Fédérations - Forum des fédérations – 325, rue Dalhousie, bureau 700, Ottawa – ONT. K1N 7G2 – Canada

Adresse email et site web : forum@forumfed.org et www.forumdesfédérations.org.

Le dernier numéro de *Fédérations* (1^{re} année – n° 5 – été 2001) publie pour sa part une note de Uwe Leonardy, « L'Europe s'oriente-t-elle vers une Constitution fédérale », ainsi que des articles sur l'Inde, les Etats-Unis, l'Ethiopie, le Canada et le Brésil.

Le prochain forum international sur le fédéralisme organisé par le Forum des fédérations devrait se dérouler à Saint-Gal (Suisse) à la fin de l'été prochain.

En France, la *Revue internationale des sciences sociales* (B.P. 16, 31151 Fenuillet - Cedex), revue trimestrielle publiée par l'UNESCO avec le concours des éditions ERES, a consacré son N° 167 (mars 2001, FF 130, pp. 189), intitulé *Le fédéralisme*, à la première conférence internationale sur « Le fédéralisme à l'heure de la mondialisation » organisée à Mont-Tremblant (PQ – Canada) du 5 au 9 octobre 1999.



De la démocratie européenne à la démocratie mondiale

Contribution du Mouvement fédéraliste européen - Ligurie (UEF-WFM)

au débat sur la démocratie mondiale en vue du Forum Social de Gênes - 14/22 Juillet 2001

Il est possible de construire un monde différent grâce à un gouvernement fédéral mondial

Construire un monde différent est indispensable si l'on veut affronter les grands défis que doivent relever l'ensemble des peuples de la planète. La mondialisation est un processus qui doit être régi par des institutions politiques démocratiques supranationales en mesure de rééquilibrer la répartition de la richesse mondiale (20 % de la population mondiale consomme aujourd'hui 83 % des ressources de la planète). Le désarmement, le développement durable, la suppression de la dette des pays pauvres, la taxation des transactions financières (pour n'en citer que quelques uns) sont des défis qui requièrent l'existence d'une institution démocratique représentative de tous les citoyens de la planète et de toutes les unions continentales en cours de formation (Union européenne, Association de libre échange nord-américaine -NAFTA, MERCOSUR du cône sud de l'Amérique latine, Association des nations du sud-est asiatique -ASEAN, Union africaine...).

L'application du principe fédéraliste de la subsidiarité à tous les niveaux prévoit un partage des pouvoirs d'abord au niveau local, dans les quartiers, et étendu par la suite au reste du monde. La démocratie, en effet, ne peut s'arrêter aux frontières d'un Etat mais doit s'étendre au niveau supranational. Le fédéralisme peut garantir l'unité dans la diversité parce qu'il permet à la fois la préservation des cultures locales et la gestion commune des défis mondiaux. Le maintien de la paix et la stabilité ne sont possibles qu'au sein d'une société pluraliste.

Selon la formule de la "global governance", qui implique selon l'ONU elle-même, la "gouvernabilité" sans gouvernement mondial, les chefs d'Etats et de gouvernement débattent, au cours de leurs colloques, des intérêts commun du genre humain et réunissent dans une déclaration finale une série de recommandations, des recommandations qui ne sont contraignantes pour personne car elles ne sont subordonnées à aucune sanction. La "governance" est une formule mystificatrice qui sert de justification au maintien de la souveraineté nationale.

L'institution d'un gouvernement mondial démocratique est non seulement nécessaire mais réalisable.

Tous ceux qui ne remettent pas en question l'Etat-nation et cherchent des solutions au niveau local en favorisent immanquablement le maintien. Le véritable objectif révolutionnaire c'est, dorénavant, la construction d'un Etat fédéral mondial.

Au sein de la fédération mondiale, les peuples du monde entier pourront agir sur la base d'un droit commun afin de trouver ensemble des solutions aux grands défis résultant de l'interdépendance mondiale : la pauvreté des masses du tiers monde, les migrations internationales, la protection de l'environnement et la substitution des technologies polluantes par des alternatives propres, la lutte contre les monopoles et la spéculation financière internationale, le désarmement universel et la paix.

La diversité sociale et culturelle qui caractérise l'ensemble des organisations qui ont adhéré au Forum social de Gênes est d'une grande richesse et apparaît comme un signal positif dans une société toujours plus individualiste et politiquement atone. Le Forum social de Gênes constitue une évolution par rapport au concept du « peuple de Seattle ». De la contestation pure et simple, l'on est passé progressivement à la formulation de propositions qui représentent une alternative nécessaire et concrète au modèle imposé par des institutions telles que le G 8, l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale... qui, bien que n'ayant aucune légitimité démocratique, prennent des décisions qui engagent l'avenir de tous les citoyens du monde. La réforme appropriée de l'Organisation des Nations unies dans une optique fédéraliste peut constituer l'embryon d'un futur gouvernement mondial démocratique.

La société civile doit se réapproprier son destin en opposant à la mondialisation économique la mondialisation des droits et de la politique.

« L'idée de frontières et de nations me paraît absurde »

Jorge Luis BORGES (*Le Monde diplomatique* - août 2001, p. 25)

Nous publions ci-après quelques lignes d'un entretien inédit de Jorge Luis Borges, argentin et l'un des plus grands écrivains du vingtième siècle, disparu en 1986, réalisé par M. Ramón Chao.

« ... Cette idée de frontières et de nations me paraît absurde. La seule chose qui peut nous sauver est d'être citoyens du monde. Je vais vous raconter une anecdote personnelle. Lorsque j'étais petit, je suis allé avec mon père à Montevideo. Je devais avoir 9 ans. Mon père m'a dit : 'Regarde bien les drapeaux, les douanes, les militaires, les curés, car tout ça va disparaître et tu pourras raconter à tes enfants que tu l'as vu'. C'est tout le contraire. Aujourd'hui il y a plus de frontières, plus de drapeaux que jamais... ».

Mondialisation et parlement mondial

Lucio LEVI

(Editorial de *The Federalist Debate*, XIV^e année, 2001, N° 1, Turin.

Ce texte peut également être considéré comme une première ébauche du rapport présenté par son auteur, également membre du Comité fédéral de l'U.E.F. et du Comité exécutif du MFM-WFM lors du Conseil mondial des fédéralistes mondiaux réuni à Ventotene lors de la première semaine de septembre).

Le mot mondialisation est sur toutes les lèvres et suscite l'inquiétude que génèrent immanquablement les changements profonds et inévitables. C'est désormais le terme le plus usité pour désigner la nouvelle ère dans laquelle s'engage l'humanité et le passage à une nouvelle phase de l'histoire contemporaine. Pour la première fois, l'économie de marché, stimulée par la révolution des techniques de production, de la communication et de l'information, a pris des dimensions mondiales. Le monde tend irrésistiblement vers l'uniformité à un rythme toujours plus rapide..

La mondialisation n'est pas uniquement stimulée par des pressions d'ordre économique, mais surtout par une force historique irrésistible qui surpasse la volonté de tout gouvernement et de tout parti quels qu'ils soient : celle résultant de l'évolution des modes de production. Elle impose à tous les secteurs de la vie sociale une dimension bien plus vaste que celle des Etats souverains, même les plus puissants. Ce n'est pas un hasard si les Etats-Unis, la dernière superpuissance, recherchent -à travers la création d'une zone de libre-échange qui embrasse toutes les Amériques- une marché d'une taille à contrecarrer la concurrence des grands espaces économiques -en premier lieu celui européen- qui sont en train de s'organiser dans le reste du monde. Ce processus de transformation mondial pourra être accéléré ou retardé ; en aucun cas être accepté ni rejeté.

Combattre ou gérer la mondialisation ?

Certains voudraient combattre la mondialisation pour mettre un terme aux inégalités et aux déséquilibres qu'elle entraîne. Le problème ne consiste pas à freiner la mondialisation. Le retour au protectionnisme, dans l'optique de freiner la pression extraordinaire exercée par les forces productives qui tendent à unifier le genre humain, serait une tentative non seulement réactionnaire mais encore velléitaire et donc vouée à l'échec.

L'humanité ne pourra que tirer profit du développement de la répartition du travail entre les diverses parties du monde. La mondialisation, en renversant les barrières qui entravent la formation d'un marché mondial unique, accroît la richesse et crée de nouvelles opportunités. Il va de soi qu'il y a un prix à payer, tel que la suppression des emplois connexe au développement de la robotisation, mais il y a également les avantages apportés par la création de nouveaux emplois. La mondialisation n'est donc pas le problème mais elle est une partie de la solution : c'est une force positive dans la résolution des grands problèmes que sont la pauvreté, la marginalisation et les inégalités.

Les correctifs qui doivent être apportés concernent l'inégale répartition mondiale des bénéfices de la mondialisation. Ceux qui en tirent les plus grands profits sont les gigantesques multinationales industrielles et financières, qui dominent le marché mondial, et les Etats-Unis, dernière superpuissance qui -en dépit du déclin de son pouvoir dans le monde- conserve une position dominante. Ceux qui sont pénalisés ne devraient pas s'en prendre à la mondialisation elle-même, mais à la façon dont ils sont gouvernés.

D'autre part, nous ne pouvons certainement pas attendre de la "main invisible" du marché mondial la réalisation de valeurs collectives, comme le plein emploi, l'aide au développement des pays les moins avancés, ou la protection de l'environnement, et encore moins la démocratie internationale. En l'absence d'institutions politiques mondiales efficaces, l'intensification de l'interdépendance entraînera inéluctablement un accroissement des inégalités et des désordres et conflits internationaux.

La question qu'il convient de se poser c'est, par conséquent, celle-ci : quelles sont les conditions qui permettraient de transformer la mondialisation en une force positive pour tous les peuples, au lieu de laisser des milliards d'êtres humains dans la pauvreté ? Le défi, auquel ne peuvent se soustraire les forces du progrès, consiste à faire preuve de capacité à régir le processus de mondialisation ; cela exige de résoudre avant tout un problème de nature institutionnelle c'est-à-dire l'organisation de nouvelles formes de gouvernement supranational au niveau mondial, qui permettraient le contrôle de la mondialisation à travers la participation démocratique des peuples.

Le déclin de l'Etat souverain.

Les études qui ont été réalisées sur la mondialisation ont surtout porté sur le processus économique, sa dimension politique ayant été totalement occultée. La contradiction d'intérêts entre un marché, devenu mondial, et les gouvernements, restés nationaux, met en évidence un fait nouveau : l'érosion de la souveraineté des Etats qui ne sont plus les seuls protagonistes de la politique internationale. Dans leur pénombre émergent, sur la scène politique mondiale, de nouveaux sujets : les grandes concentrations industrielles et financières, que sont les multinationales, et les organisations non gouvernementales. Ce sont elles les protagonistes de la "société civile mondiale", une réalité ambiguë, qui englobe à la fois des perspectives de progrès, comme

l'augmentation du volume du commerce mondial, l'anéantissement des barrières entre les marchés nationaux et le marché mondial et l'affirmation du volontariat international, mais aussi le développement des phénomènes de criminalité et de violence, comme le trafic des armes et de drogue, et le terrorisme international.

La mobilité internationale permet aux capitaux d'échapper à la taxation par les gouvernements et le déclin du pouvoir fiscal porte en lui le déclin de l'Etat-providence. Le déclin de la souveraineté des Etats entraîne également dans son sillage le déclin de la démocratie. L'on ne prend plus les décisions déterminantes pour l'avenir des peuples au niveau national, c'est-à-dire là où prévalent des institutions démocratiques. En revanche, ces décisions sont prises au plan international -où il n'existe pas encore d'institutions démocratiques mais de puissants centres de pouvoir politiques (Etats-Unis) ou économiques (sociétés multinationales) qui ne sont pas responsables devant les citoyens du monde. Il y a, par conséquent, un déficit flagrant de démocratie dans les décisions qui se prennent au niveau mondial.

La réponse des gouvernements.

La réponse des gouvernements à la mondialisation a été la coopération internationale, non parce qu'ils avaient vocation à le faire, mais parce qu'ils n'avaient pas d'autre alternative. Les réunions internationales se multiplient et le phénomène de « l'organisation internationale » gagne du terrain ; elles apparaissent comme l'expression de l'exigence des gouvernements à chercher une solution aux problèmes qu'ils ne parviennent plus à résoudre seuls. Pour définir ce mode de gestion de la mondialisation l'on emploie de plus en plus fréquemment le terme de *gouvernance mondiale*. C'est une formule qui permet de justifier l'ordre mondial existant et qui se fonde sur le principe de la souveraineté nationale et sur la double suprématie des sociétés multinationales sur le marché mondial d'une part et des Etats-Unis sur la politique mondiale d'autre part. C'est une formule qui se pose explicitement en alternative aux objectifs fédéralistes du gouvernement mondial et de la démocratie internationale. L'hypothèse formulée sur la base de ces objectifs, qui doivent nécessairement être envisagés progressivement, c'est que la gestion de la mondialisation ne peut dépendre de procédures de décisions basées sur les principes d'humanité et du veto qui sont habituellement adoptées dans les conférences internationales.

La réponse de la société civile.

Quelle a été la réponse de la société civile mondiale ? Elle a cherché à accroître sa propre influence sur la scène politique internationale. Les grandes concentrations de pouvoir économique ont tiré les plus grands profits de la mondialisation des marchés qui leur a permis de se soustraire au contrôle des gouvernements. D'autre part, il y a les ONG : une partie d'entre elles ont élevé des contestations contre les organisations internationales et la mondialisation et se manifestent désormais à chaque

sommet international. Ces citoyens contestent l'absence de représentativité des organisations internationales. L'autre partie des ONG est en revanche intégrée dans le système des Etats et a obtenu la reconnaissance des organisations internationales, participe aux conférences internationales avec voix consultative et exerce une réelle influence sur les négociations. L'on s'interroge cependant sur leur réelle représentativité puisqu'en l'absence d'élections au niveau international, il est impossible de mesurer le degré de consensus qu'elles obtiennent.

Vers un Parlement mondial.

Le rôle que les mouvements de la société civile ont assumé sur le plan international a ouvert la voie à de nouveaux schémas d'action politique, qui ont pris le nom de *nouvelle diplomatie*. Pour ne citer que l'un des exemples les plus significatifs il faut rappeler l'alliance entre « Etats réformateurs » et ONG qui a servi de catalyseur à l'adoption du Traité de Rome sur le Tribunal pénal international.

Selon deux académiciens américains, Richard Falk et Andrew Strauss, qui ont publié au début de l'année (dans *Foreign Affairs*) un article intitulé « Vers un Parlement mondial », une telle alliance pourrait promouvoir un traité qui institue un Parlement mondial. Il pourrait voir le jour après la ratification d'un nombre minimum d'Etats (rappelons que le TPI entrera en vigueur après la ratification de 60 Etats) et rester ouvert à l'adhésion de tous les autres Etats. Il n'est pas possible d'évoquer ici en détail ce projet. Je me limiterai donc à souligner que les bases de sa création sont, d'une certaine façon, déjà jetées. En effet, l'année dernière, à l'occasion du *Forum du millénaire* une coalition d'ONG s'est constituée en vue de poursuivre cet objectif. Elle s'est donné le nom de *Citizens Century* et compte déjà 200 associations membres.

Je voudrais cependant souligner la divergence qui existe entre le projet de Falk et Strauss et celui des fédéralistes. Ce que les deux auteurs ne disent pas c'est que, pour contrôler et démocratiser le processus de mondialisation, la création d'un Parlement mondial s'avère insuffisante. L'expérience des régimes démocratiques nous enseigne qu'aucun parlement ne peut gouverner à lui seul un pays sans un gouvernement investi de sa confiance ou élu directement par le peuple. Par conséquent, le Parlement mondial doit être considéré comme une étape décisive sur la voie de la formation d'un gouvernement mondial démocratique investi des pouvoirs nécessaires à l'application des lois approuvées par le Parlement mondial.

Le rôle de la fédération européenne.

Nous ne pouvons ignorer que le dessein de soumettre le processus de mondialisation à un contrôle démocratique rencontre de fortes résistances chez nos opposants, en premier lieu du gouvernement des Etats-Unis qui n'accepte de restrictions à son pouvoir ni de la part des organisations internationales dont il est membre ni de celle des mouvements de la société civile mondiale. Pour contrecarrer cette opposition, l'émergence d'un contre-

pouvoir qui puisse être le vecteur du dessein d'un ordre démocratique mondial est indispensable. Ce contre-pouvoir pourrait être l'Union européenne. Cependant celle-ci, pour pouvoir s'adresser d'une seule voix au monde, doit achever son processus d'unification fédérale. Elle constitue, avec son Parlement élu au suffrage universel, le laboratoire de la démocratie internationale. Mais elle peut également devenir l'élément moteur de la formation d'une nouvelle génération d'institutions mondiales. L'on peut raisonnablement penser qu'elle disposerait du pouvoir nécessaire pour soulager les Etats-Unis d'une partie des responsabilités mondiales écrasantes qu'ils assument et, par voie de conséquence, l'autorité indispensable pour les contraindre à soutenir la réforme démocratique de l'ONU.

Les fédéralistes canadiens
réclament une
Assemblée parlementaire
de l'Organisation mondiale du Commerce
lors d'un débat du Parlement européen

Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de Seattle fin 1999, une résolution du Parlement européen, traitant de la possibilité d'établir une Assemblée parlementaire de cette organisation internationale afin d'en renforcer le contrôle démocratique (au sein des principales institutions financières internationales) avait été adoptée par la réunion de l'ensemble des délégations parlementaires participantes.

Depuis lors, la discussion sur une Assemblée parlementaire de l'OMC a rebondi au sein du Parlement européen : les 10 et 11 avril 2001, il a organisé un séminaire sur le thème « Commerce, développement et démocratie : le besoin d'une réforme de l'OMC ». C'est dans ce cadre qu'un rapport écrit a été soumis par les fédéralistes mondiaux canadiens.

Les principaux intervenants sur cette issue sont, hors l'OMC elle-même et le Parlement européen, le Mouvement fédéraliste mondial et l'Union interparlementaire.

Selon le document de travail des fédéralistes canadiens, l'Assemblée parlementaire de l'OMC devrait, à l'origine, être un simple organe consultatif. Elle ne devrait pas avoir de pouvoirs législatifs ni la possibilité de prendre des décisions engageant l'OMC. Elle devrait suivre les travaux et l'agenda de l'OMC et refléter les sujets à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle. Elle serait composée de 300 à 350 membres et devrait se réunir en assemblée plénière annuellement. Le décompte des votes devrait être effectué selon des règles aussi simples que possible et susceptibles de retenir un consensus.

(An. V.)

Une proposition citoyenne de Daniel Cohn-Bendit, pour assurer la sécurité du Sommet européen de Laeken.

Extrait d'une interview accordée au *Monde* du
11 août 2001.

Suite aux violences ayant accompagné le Sommet du G8 de Gênes et interrogé sur les conditions de protection des sommets internationaux, et en particulier sur celui prochain de Laeken de l'Union européenne dont il attend « une plus grande démocratisation de l'Europe », Daniel Cohn-Bendit, parlementaire européen, a fait les réponses suivantes qui intéressent au premier chef les fédéralistes.

« ...Le Sommet de Laeken a une fonction très importante : il est à défendre car il peut prendre des décisions qui vont dans le sens d'une plus grande démocratisation de l'Europe. Il n'est donc pas question que ce sommet n'ait pas lieu, et il n'est pas question, non plus, que le droit de manifester soit supprimé. Il faut, dès lors, trouver des solutions politiques, civiles et non pas apporter des réponses militaro-policières, comme certains peuvent être tentés de le faire, des deux côtés, qu'il s'agisse de celui des autorités ou des manifestants... Il faut créer une situation de démocratie où la stratégie de la violence n'ait aucune raison d'être. Pour moi, il faut établir une sorte de zone 'démilitarisée' autour du centre de conférences où auront lieu les travaux du sommet. Je propose qu'aucun policier ne soit présent dans cette zone, mais que deux mille citoyens, parlementaires, militants d'organisations politiques ou d'associations qui le souhaitent protègent pacifiquement, par leur présence, le bâtiment de la conférence... Les responsables du mouvement antimondialisation doivent savoir qu'une stratégie permettant le développement de la violence va désintégrer leur mouvement. Il faut organiser la désescalade. Mon idée est de dire : il y a liberté totale de manifester, pas de barrières, pas de zone rouge, mais il n'est pas question de rentrer dans cette maison. Il faut désarmer les 'militaires' dans les deux camps ».

A une autre question du Monde, ainsi libellée : « Plus précisément qui voyez-vous participer ces casques 'blancs' ou 'verts' on ne sait pas trop comment les appeler ? » Daniel Cohn-Bendit répond « Je n'aime pas le terme de 'casques' ; je préférerais parler de 'têtes citoyennes', sans armes, sans protection. Je pense aux fédéralistes européens, aux Verts européens, à d'autres. Pourquoi pas aux partis communistes, par exemple, s'ils veulent s'y joindre ».

Comité exécutif du Mouvement fédéraliste mondial (New York - 6 et 7 avril 2001)

Les 6 et 7 Avril 2001 s'est tenue à New York l'assemblée du Comité exécutif du Mouvement fédéraliste mondial, réunie en vue du bilan des activités de l'année écoulée et de débattre d'un plan d'action à proposer à la réunion du Conseil convoqué les 6 et 7 septembre à Ventotene.

L'engagement politique le plus notable du MFM a été son action pour la ratification du traité de Rome instituant le Tribunal pénal international (TPI). Actuellement une quarantaine d'Etats l'ont déjà ratifié et l'on espère obtenir, d'ici à la fin du premier semestre de l'année prochaine, les 60 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur de la Cour. Ce résultat a pu être obtenu grâce à la campagne menée par une coalition d'environ un millier d'ONG, sous la houlette des fédéralistes mondiaux qui en assurent depuis sa création le secrétariat et emploient pour cette seule tâche dix salariés à temps plein et dispose de trois bureaux: l'un à New York, l'autre à Bruxelles (dont la responsable a participé au titre du MFM aux tables rondes organisées à Gênes par le Forum social de Gênes à l'occasion du dernier G 8) et le troisième à Lima.

Au cours des prochaines années le MFM tentera de définir les modalités d'une réforme des Nations unies susceptible d'obtenir le soutien tant de certains gouvernements, qualifiés de progressistes ou évolutifs, que de la société civile mondiale, comme cela a été le cas pour l'adoption du Traité de Rome sur le TPI. Le

*Congrès quadriennal du MFM, qui se tiendra à Londres du 11 au 16 Juillet 2002, sera l'occasion d'aborder le fonds de ces questions. Le dernier s'était déroulé en Inde. Le Comité exécutif a examiné attentivement les diverses initiatives qui, depuis le Forum du millénaire des ONG, tenu à New York en mai 2000, ont enregistré des avancées significatives sur le problème de la démocratisation de l'ONU. Il a constaté qu'au sein de la société civile mondiale les mouvements qui contestent le déficit démocratique des organisations internationales prennent toujours plus d'ampleur. Alors que la démocratie continue à gagner du terrain au niveau des Etats (selon le dernier rapport de la *Freedom House* le nombre d'Etats pouvant être qualifiés de démocratiques s'élève dorénavant à 120); elle n'est pas encore la règle en matière de relations internationales, si l'on exclut le cas exemplaire du Parlement européen. A ce sujet il convient de noter l'article de deux académiciens américains, Richard Falk et Andrew Strauss, qui ont publié au début de cette année, dans la revue *Foreign Affairs*, un article intitulé *Towards a World Parliament* (Vers un Parlement mondial) et que l'année dernière, à l'occasion du Forum du Millénaire a vu le jour une nouvelle coalition d'ONG en vue de poursuivre cet objectif, s'est donné le nom de *Citizens Century* et compte déjà associations 200 membres.*

Les petites armes et l'Asie du Sud : réunion stratégique de la Société Civile

Tout au long d'une série de séminaires nationaux sur les défis des petites armes qui s'est tenu dans les capitales de l'Asie du Sud au cours des premiers mois de l'année 2001, une conscience publique est née, les gouvernements se sont engagés, une coalition de la société civile a été créée en Inde, alors que dans d'autres pays un certain nombre d'organisations ont exprimé leur désir d'approfondir la question. Une réunion régionale devait se tenir à Dhaka pour tirer profit du dynamisme créé, afin de développer les positions de l'Asie du Sud à la Conférence de 2001, et d'entamer un dialogue sur les réponses régionales adéquates. Du fait des incertitudes politiques au Bangladesh, cette réunion a été reportée à début 2002.

Afin d'éviter que ce dynamisme ne soit perdu, une petite réunion stratégique de deux jours s'est déroulée à Colombo début juin 2001 afin d'assurer une Asie du Sud plus énergique à la Conférence de 2001, et de planifier le lancement d'un réseau régional d'organisations non gouvernementales au cours d'une plus grande réunion de la société civile sur les petites armes, pour la réunion régionale qui aura lieu plus tard en 2001. Cette réunion fut accueillie par le *South Asian Partnership - International*, et plusieurs représentants de la société civile de chacun des pays de l'Asie du Sud s'y sont impliqués (la majorité d'entre eux étaient déjà sur la liste des invités de la réunion de Dhaka), de même que plusieurs experts internationaux.

Cette réunion s'est concentrée sur le brainstorming, la planification et la stratégie commune sur les points suivants :

- développer une société civile de l'Asie du Sud et adopter une « Déclaration des objectifs » pour la Conférence de 2001,
- planifier une Séance consacrée à l'Asie du Sud au cours de la Conférence de 2001,
- jeter les bases de travail des coalitions nationales de la société civile et un réseau régional de l'Asie du Sud,
- commencer la planification d'une plus grande conférence de la société civile régionale pour l'automne 2001,
- définir une stratégie visant à relier les activités de la société civile par un dialogue intergouvernemental.

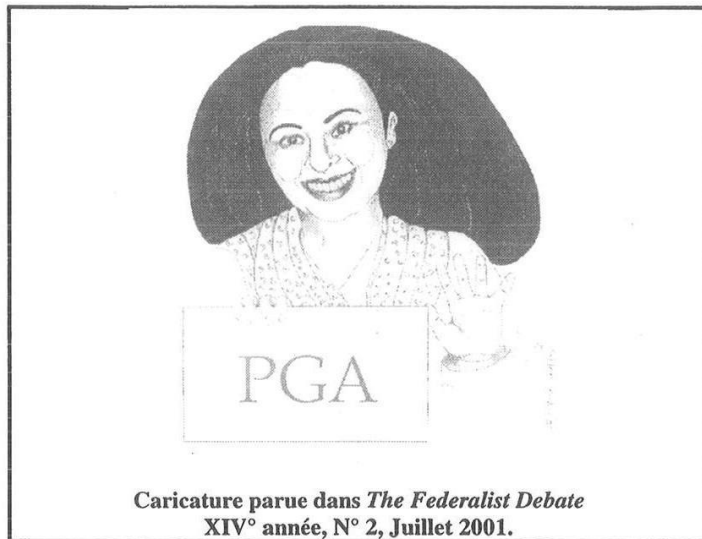
James ARPUTHARAJ
(Membre du Bureau exécutif du WFM-MFM. Madras - Chennai)

Interview de Madame Shazia RAFI

Directeur exécutif des

Parliamentarians for Global Action (PGA)

Interview réalisée à New York
par **Barbara WALKER**
pour
The Federalist Debate
et *Fédéchoses*.



Caricature parue dans *The Federalist Debate*
XIV^e année, N° 2, Juillet 2001.

Q. Voudriez-vous expliquer à nos lecteurs ce que sont la structure, le rôle et les objectifs des *Parliamentarians for Global Action (PGA)* ?

R. Les PGA sont un réseau dynamique de législateurs individuels, démocratiquement élus, établi en 1978-79 par des parlementaires concernés, du monde entier, afin d'agir de manière concertée sur des problèmes globaux qui ne pouvaient pas être résolus par un seul gouvernement ou parlement. Des initiatives précoces lancées par les mondialistes, comme le membre du Parlement britannique, Henry Osborne, qui fonda une Association mondiale des parlementaires pour un gouvernement mondial, le fédéraliste mondial américain, Sanford Persons, et beaucoup d'autres, y compris des administrateurs du Programme de développement des Nations unies (UNDP) avaient déjà suscité une activité parlementaire à l'échelle mondiale. Alors que la force motrice initiale des PGA provenait de la nécessité critique du désarmement, aujourd'hui, l'organisation travaille sur une liste considérablement élargie de questions mondiales -stimuler et soutenir la démocratie, prévenir et gérer les conflits, développer le droit international, s'occuper des populations, des droits des femmes et de la réforme économique. Les PGA sont orientés vers l'action. Leurs programmes spécifiques sont sous la direction politique d'un Bureau de 15 membres avec une structure qui leur permet de faire avancer effectivement des politiques à des niveaux nationaux, régionaux (au sens de grandes régions du monde) et internationaux. La direction des PGA comprend un Conseil international de 33 membres, qui représente

toutes les régions du globe et qui travaille en étroite relation avec le système des Nations unies grâce à un groupe de contact qui comprend des ambassadeurs auprès des Nations unies de premier plan, de hauts fonctionnaires de l'ONU et quelques représentants de premier plan des Organisations non gouvernementales (ONG). Le Président actuel en est l'ambassadeur Hans Dahlgren de Suède.

En tant que législateurs élus, les membres des PGA portent le mandat de leurs électeurs et également une responsabilité vis-à-vis d'eux. Ceci leur confère une autorité sur les questions politiques par rapport aux pouvoirs exécutifs de leurs gouvernements et par rapport à la société civile. Les PGA ont parmi leurs membres nombre de politiciens de haut niveau, y compris des Premiers ministres, des responsables des questions financières, des affaires étrangères, de la population, de la santé, et des comités de la défense. Actuellement bon nombre des 146 membres des PGA ont quitté leurs parlements pour des postes plus élevés tels que la Présidence de l'Islande, celle du Botswana, l'ancien Premier Ministre et Président de Trinidad y Tobago, le Vice-Président de la République dominicaine. Comme ONG de parlementaires, PGA peut également créer des partenariats efficaces avec des groupes de la société civile -ce qui renforce le rôle des parlementaires comme lien d'intervention entre la société civile et l'autorité exécutive internationale. Les programmes des PGA sur

les femmes, la paix et la démocratie, un monde dénucléarisé et le droit international fonctionnent en étroite co-opération avec les ONG et les principales institutions de recherche dans ces différents domaines.

Comme le principe directeur des *PGA* est de transmettre l'énergie entre les principaux acteurs à la fois du gouvernement et de l'opposition et son étroite relation de travail avec ceux de ses membres qui opèrent dans les

comités parlementaires *ad hoc*, notre association est d'une valeur inestimable pour la négociation et la mise en œuvre de politiques efficaces.

Les *PGA* ont obtenu des résultats tout à fait remarquables avec des organisations intergouvernementales comme le Secrétariat des Nations unies, l'*UNDP*, l'*UNPFA*, l'*UNICEF*, l'*UNIFEM*, l'*UNESCO*, la Banque mondiale, la Banque de développement pour l'Asie et l'*IDEA*.

Q. Avec le Forum du Millénaire, pour la première fois dans son histoire, le grand amphithéâtre de l'Assemblée générale des Nations unies a donné l'hospitalité à un rassemblement populaire. Quelle est la signification de cette nouveauté ?

R. Les *PGA* ont trouvé que les thèmes de ces rassemblements étaient très larges et pas particulièrement pertinents par rapport à son propre travail. Depuis 1979 nous avons amené des parlementaires aux Nations unies. Comme les Etats envoient actuellement régulièrement des parlementaires dans leurs délégations, les relations avec les parlements sont devenues plus solides.

Depuis le printemps 2000 les *PGA* se sont impliqués dans un certain nombre de programmes vitaux à l'échelle mondiale -programmes qui sont réellement de son ressort. En voilà certains.

1/ La Cour criminelle internationale.

Grâce à l'action de parlementaires soutenant les Tribunaux *ad hoc* (pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie) et la ratification d'une Cour criminelle internationale la Conférence Est-africaine sur la ratification de la CCI s'est tenue les 5 et 6 juin 2000 à Arusha en Tanzanie. A ce moment là aucun des Etats africains n'avait encore ratifié le statut de la CCI. Du 26 février au 9 mars 2001, aux Nations unies à New York, les *PGA* ont participé à la « VII^{ème} session de la Commission préparatoire (*Prepcom.*) pour la Cour criminelle internationale ». Ensuite, le 25 avril, à Copenhague, l'information faite par les *PGA* pour leurs membres, au Parlement danois et avec la participation de l'ambassadeur P. Kirsch, Président de la *Prepcom.*, a été une occasion significative de débat, de même qu'une série de réunions d'information d'une journée tenues sous les auspices de la Commission européenne. Des Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique du sud (*SADC*) proposèrent alors, début mai, aux ateliers du Swaziland un Atelier national sur la ratification de la CCI et programmèrent un atelier parlementaire à Pretoria (Afrique du Sud). En outre, du 29 au 31 mai 2001 à Windhoek (Namibie), était prévue une réunion des *PGA* sponsorisée par la Commission européenne sur l'Atelier de ratification et de mise en œuvre du statut de Rome de la CCI ; enfin, les 4 et 5 juin 2001, une réunion à Gaborone (Botswana), une rencontre sur la mise en œuvre effective du Traité de Rome dans le système juridique interne de ce pays et le rôle de la *SADC*. De juin à octobre 2001, des rencontres se dérouleront à Katmandou (Népal), à Dacca (Bangladesh), puis, en octobre, à Tunis, une nouvelle réunion accueillie par le Parlement tunisien et présidée par un membre des *PGA*, M. Mohammed Aouini,

Président de la Commission des lois du Parlement tunisien.

2/ La paix et la démocratie.

Les *PGA* travaillent pour la résolution des conflits, nationaux, régionaux et internationaux, par des moyens intégralement démocratiques : assistance en matière d'organisation électorale, action politique de prévention, gestion des conflits, consolidation des institutions démocratiques, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance. En mars 2001, les *PGA*, ont envoyé une délégation parlementaire à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour une mission d'observation électorale. Le désarmement est l'un de nos objectifs complémentaires que nous considérons comme essentiel. Notre programme sur « la paix et la démocratie » fonctionne avec les parlementaires à deux niveaux : d'abord, les *PGA* assistent ceux d'entre eux qui sont dans des pays en voie de transition vers la démocratie afin de les aider à renforcer leur rôle de parlementaires de manière à ce qu'ils puissent travailler plus efficacement afin de gérer les conflits aux différents niveaux, et, deuxièmement, en tant que consultants externes pour d'autres parlementaires. Grâce à des échanges en matière d'expériences et de stratégies il est possible d'aboutir à des compromis politiques positifs. Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans les politiques de paix. En devenant des intervenants actifs et informés sur les questions du désarmement, ils peuvent faire pression sur leurs gouvernements afin que ces derniers dépassent la notion de sécurité nationale définie exclusivement en termes militaires. De nombreux traités de désarmement essentiels (comme le Traité général d'interdiction des essais nucléaires - *CTBT*) n'ont pas encore été ratifiés et un engagement politique est nécessaire pour aller de l'avant. Les *Appels parlementaires* des *PGA* sont également un outil pour exprimer l'engagement de la communauté parlementaire mondiale en faveur des principes démocratiques. Ils ont contribué à des réorientations politiques dans divers pays où les gouvernements ont senti la pression internationale qui s'exerçait contre une de leur décision particulière. Ces *Appels* peuvent constituer une procédure d'urgence comme un *forum* où exprimer les voix de la communauté parlementaire internationale ; il faut rappeler entre autres parmi ces *Appels*, « l'Appel du Kosovo », sur la résolution de la crise dans cette région, « l'Appel sur le

nucléaire », pour désamorcer les menaces du nucléaire en Asie du Sud-est, « l'Appel sur l'Irak » sur la résolution pacifique de la crise iraquienne, « l'Appel sur le Kenya » pour sauvegarder la démocratie dans ce pays, « l'Appel sur le Cambodge » afin de restaurer la démocratie dans ce dernier pays.

3. Développement soutenable et population.

L'objectif du programme « Développement soutenable et population » des PGA vise à mobiliser et aider les parlementaires afin de créer un environnement favorable au développement par la mise en place effective de droits de reproduction, de politiques et de programmes allant dans ce sens. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD) qui s'est tenue au Caire en septembre 1994 et qui a été un grand tournant en matière d'initiatives sur la population mondiale et le développement, les PGA ont mobilisé la volonté politique nécessaire pour préparer et mettre en œuvre le Programme d'action de l'ICPD depuis 1992. C'est ainsi qu'une troisième conférence annuelle des PGA s'est tenue en mai 2000 au Ghana.

4. Politique pour l'émancipation des femmes.

Le but des PGA est de renforcer les mesures pour l'accès égal et la pleine participation des femmes aux structures politiques. Le 9 juin 2000, à la suite de la réunion de révision de la Conférence de Pékin, « Pékin + 5 », la réunion organisée par les PGA aux Nations unies sur le

thème « les femmes dans le pouvoir » (*Women in Power*) a réuni des femmes législateurs et des ministres des gouvernements des nations développées et industrialisées. A cette réunion a été lancé le site web de la Ligue législative des femmes (*Women in Legislative League - WILL*).

5. La revitalisation économique.

En dépit du rôle important que jouent les parlementaires dans la prise de décision économique on les laisse souvent en dehors de cette sphère d'activité. Traditionnellement les institutions financières internationales ne consultaient que les ministères des finances pour négocier les trains de mesures économiques ; ces mêmes mesures que l'on demande ensuite aux parlements d'approuver et de faire accepter à la population. Les PGA sont conscients de cette liaison imparfaite entre les institutions financières internationales et les législatures. Nous cherchons donc à faciliter la consultation et le dialogue en mettant en rapport les parlementaires et les experts des banques en matière de développement international. Par le biais de leur *Business Council*, les PGA veulent aussi promouvoir le dialogue entre les parlementaires et le secteur privé sur des sujets importants qui peuvent être étudiés et mis en lumière à ses *Forums* régionaux, tout comme d'autres questions qui intéressent certains autres de nos programmes d'action.

Q. L'une des propositions les plus significatives qui se sont présentées au *Forum* du Millénaire a été celle de l'Assemblée parlementaire des Nations unies (*United Nations Parliamentary Assembly - UNPA*). Que pensez-vous de cette proposition ?

R. Bien que les PGA soient à l'initiative de cette idée, depuis 1991, il y a actuellement moins d'enthousiasme dans nos rangs. Il faudrait trouver de nouvelles sources de financement : en ce moment le pouvoir a tendance à migrer des Nations unies vers d'autres centres ; par exemple, à Washington, avec les institutions de Bretton

Woods ; à Genève, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et d'autres acteurs politiques tels que l'OTAN, l'Union européenne, etc. S'il devait aujourd'hui y avoir une nouvelle assemblée parlementaire, la priorité devrait aller aux institutions de Bretton Woods.

Dans notre prochain numéro (N° 114 – décembre 2001) :

- **Altiero Spinelli et le Manifesto di Ventotene – John PINDER** – Président d'honneur de l'U.E.F. (texte de son intervention à la commémoration du 60^e anniversaire du Manifeste rédigé par Ernesto Rossi et Altiero Spinelli, lors de leur relégation par le régime fasciste sur l'île de Ventotene)....
- **L'Amérique latine entre intégration et hégémonie américaine.**

A paraître prochainement dans les Cahiers de Ventotene :

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli. Diffusion Presse fédéraliste)

- **N° 3** Interviews de Mario Albertini (« *Le Manifeste de Ventotene* »), Francesco Rossolillo (« *La politique* ») et Giovanni Vigo (« *Le cours de l'histoire* ») et un essai de Stephen Woodard (« *Une introduction simple de l'idée fédérale* »). pp. 70. € 5.
- **N° 4** Le fédéralisme, la raison d'Etat et la paix (deux essais, le premier de Mario Albertini, et, le second de Sergio Pistone). pp. 80. € 5.

A commander à Presse fédéraliste les brochures de deux nouvelles collections :

➤ *Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée*

(En collaboration avec l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli - Ventotene)

Déjà parus :

- **Albert EINSTEIN** - 22 pages - € 1.52 (FF 10)
- **Kenneth C. WHEARE** - 28 pages - € 2.25 (FF 15)

A paraître d'ici fin 2001 :

- **Lionel ROBBINS** (novembre)
- **Alexander HAMILTON** (décembre)

A paraître en 2002 (ou d'ici l'été 2002) :

- **Emmanuel KANT**
- **Lord LOTHIAN**
- **Emery REVES**
- **Clarence K. STREIT**
- **Le FEDERALISME AFRICAIN**
- **Luigi EINAUDI**

Je souhaite recevoir les 8 premières brochures de la collection « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée » et j'adresse la somme de € 15.50 (FF 100) à Presse fédéraliste (c/o Maison de l'Europe - 12 Rue Président Edouard Herriot - 69002 Lyon).

Nom Prénom

Adresse

➤ *Les cahiers de la Constitution fédérale européenne*

Déjà parus :

- **Allocutions prononcées à la manifestation du 7 décembre 2000 à Nice pour une Constitution européenne** - 24 pages - € 1.52 (FF 10). Publié en collaboration avec le secrétariat européen de l'U.E.F. (Bruxelles).
- **Qu'est-ce que le gouvernement fédéral** - **Kenneth C. WHEARE** - 28 pages - € 2.25 (FF 15). Publié en collaboration avec la Fondation européenne Luciano Bolis (Pavie).

A paraître d'ici fin 2001 :

- **Les réformes institutionnelles nécessaires pour la fondation d'un Etat fédéral européen.** Document de travail du MOVIMENTO FEDERALISTA EUROPEO - section italienne de l'Union européenne des fédéralistes et du Mouvement fédéraliste mondial. (octobre) ;
- **Les aspects économiques de la fédération** - **Lionel ROBBINS** (novembre)
- **Le Fédéraliste - essai n° XV** - **Alexander HAMILTON** (décembre)

A paraître en 2002 (ou d'ici l'été 2002) :

- **Qu'est-ce que la fédération** - **Mario ALBERTINI**
- **La centralisation** - **Pierre Joseph PROUDHON**
- **Le modèle constitutionnel américain et les tentatives d'unification européenne** - **Altiero SPINELLI**
- **Le Fédéraliste - essai n° VIII** - **Alexander HAMILTON**

Je souhaite recevoir les 8 premières brochures de la collection « Le fédéralisme dans l'histoire de la pensée » et j'adresse la somme de € 15.50 (FF 100) à Presse fédéraliste (c/o Maison de l'Europe - 12 Rue Président Edouard Herriot - 69002 Lyon).

Nom Prénom

Adresse